

X

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1913

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1913 s'élève à	fr. 69,763,765 »
Les crédits alloués pour 1912 montent à	67,976,440 »
AUGMENTATION.	<u>1,787,325 »</u>

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1913	fr. 63,277,415 »
— 1912	56,244,940 »
AUGMENTATION :	<u>7,032,475 »</u>

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1913	fr. 6,486,350 »
— 1912	11,731,500 »
DIMINUTION	<u>5,245,150 »</u>

Soit en plus pour l'exercice 1913. fr. 1,787,325 »

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements et indemnités du personnel civil.*

Crédit demandé pour 1913.	fr. 572,000 »
— alloué pour 1912.	505,000 »
AUGMENTATION.	<u>67,000 »</u>

Création des emplois de secrétaire général du Département de la Guerre

NOTE PRÉLIMINAIRE.

et d'inspecteur général de l'administration de l'armée, réorganisation du cadre du personnel de l'administration centrale; relèvement des traitements; augmentations normales, etc.

ART. 3. — *Indemnités aux sous-officiers et soldats employés au Département de la Guerre.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	3,500	»
— alloué pour 1912.		7,500	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	4,000	»

Réduction du nombre des sous-officiers et soldats employés dans les bureaux du Ministère.

ART. 5. — *Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	231,780	»
— alloué pour 1912.		220,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	11,280	»

Relèvement des traitements du personnel civil; augmentations normales de traitement; achat d'instruments topographiques et géodésiques.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS, SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.

ART. 6. — *Traitements et indemnités des officiers, solde et accessoires des troupes.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	30,715,985	»
— alloué pour 1912.		28,010,690	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,705,295	»

Dans un but de simplification, on propose de réunir sous le présent article l'ensemble des articles 6 à 14 anciens, où les crédits étaient portés distinctement pour chaque arme ou service. Cette distinction organique se retrouve, d'ailleurs, dans les développements, où le présent article est subdivisé en nombreux littéras présentant, avec tous les détails nécessaires, la décomposition du crédit.

NOTE PRÉLIMINAIRE

Les causes principales de l'augmentation sont les suivantes : nouveau barème des traitements des officiers; indemnité pour frais d'études aux auxiliaires du service de santé; relèvement de l'indemnité afférente à la décoration militaire de 1^{re} classe; indemnité de deux mois de solde aux militaires admis à la pension; relèvement des traitements du personnel civil de l'artillerie et du génie; augmentation des frais d'administration de l'École d'aviation; indemnité de logement aux militaires de rang subalterne, mariés, non logés dans un bâtiment de l'État.

CHAPITRE III.

HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.

ART. 7 (15 ancien). — *Nourriture et habillement des malades ;
entretien des hôpitaux.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	980,000	»
— alloué pour 1912.		920,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	60,000	»

Hausse des prix des denrées et des matières premières pour les objets de matériel, d'habillement et de couchage.

CHAPITRE IV.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 9 (17 ancien). — *Personnel de l'École militaire.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	188,500	»
— alloué pour 1912.		169,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	19,500	»

Allocation d'une indemnité d'études aux caporaux et brigadiers, ayant six mois de grade, qui seront admis à l'École militaire à partir de 1913; augmentations de traitement à divers professeurs.

ART. 10 (18 ancien). — *Personnel de l'École de guerre.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	27,900	»
— alloué pour 1912.		30,700	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	2,800	»

Le nouveau crédit est mis en concordance avec les dépenses actuellement prévues.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12 (20 ancien). — *Dépenses d'administration de l'École de guerre.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	7,530	»
— alloué pour 1912.		6,530	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

Achat de cartes topographiques, frais d'autographie, etc.

CHAPITRE V.**ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.**

ART. 13 (21 ancien). — *Personnel des établissements de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	133,200	»
— alloué pour 1912.		120,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	13,200	»

Relèvement des traitements du personnel civil des services techniques des établissements de fabrication de l'artillerie.

ART. 14 (22 ancien). — *Matériel de l'artillerie.*

(Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1913	fr.	3,250,000	»
— alloué pour 1912.		2,718,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	532,000	»

Les Budgets précédents renfermaient, dans la section des dépenses exceptionnelles, deux crédits affectés à l'achat de munitions d'exercice pour les batteries de campagne et pour la garde civique. Il s'agit de charges permanentes; elles sont incorporées au présent article pour un chiffre de 397,500 francs, correspondant au montant des crédits réunis du Budget de 1912 (art. 43 et 45).

Le surplus de l'augmentation se décompose ainsi qu'il suit :

Acquisition de munitions pour mitrailleuses, entretien et réparation de ces armes : 45,000 francs;

Relèvement des salaires du personnel inférieur des magasins de guerre et des établissements de fabrication : 39,500 francs.

La somme de 50,000 francs en charge temporaire est destinée au harnachement de 350 chevaux pour les nouvelles batteries d'artillerie de campagne.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

ART. 15 (23 ancien). — *Matériel du génie.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	2,556,000	»
— alloué pour 1912		2,083,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	473,000	»

Hausse des prix des matériaux et de la main-d'œuvre; augmentation du nombre de bâtiments et d'ouvrages à réparer et à entretenir; extension de l'outillage, du matériel et des approvisionnements, qui doivent être tenus à la hauteur des exigences.

On propose d'insérer à la suite du libellé de l'article la disposition suivante : « Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part de la partie du crédit affectée aux dépenses de casernement, en reportent le solde à l'exercice suivant. » Cette disposition a pour but de permettre l'application générale du système, actuellement à l'essai, d'entretien du casernement par les corps occupants.

D'autre part, conformément au vœu émis par la Section centrale à l'occasion du Budget de 1912, le tableau des développements a été modifié de manière à mettre mieux en relief certaines dépenses, notamment celles relatives à l'aviation.

CHAPITRE VII.

NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 16 (24 ancien). — *Nourriture des troupes. Fourrages.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	12,570,200	»
— alloué pour 1912		11,468,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,102,200	»

Le prix unitaire de la ration de viande et des denrées fourragères doit être relevé en raison des prix commerciaux actuels; de plus, il faut tenir compte d'une augmentation de l'effectif en chevaux de 350 unités à acquérir pour l'artillerie de campagne.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 17 (25 ancien). — *Service du couchage.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	750,000	»
— alloué pour 1912.		600,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	150,000	»

Augmentation du nombre de lits à entretenir, conséquence de la nouvelle loi de milice, qui amène, à certains moments, un plus grand nombre d'hommes sous les armes; renchérissement des matières premières; augmentation des traitements du personnel administratif des établissements du service de couchage; augmentation du salaire du personnel ouvrier et extension de ce personnel.

ART. 18 (26 ancien). — *Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	7,000,000	»
— alloué pour 1912.		5,730,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,270,000	»

Renchérissement des étoffes, des toiles, des cuirs, etc., augmentation du nombre d'hommes incorporés.

ART. 20 (28 ancien). — *Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	185,000	»
— alloué pour 1912.		165,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

Hausse du prix du charbon; chauffage supplémentaire alloué aux forts des positions de Liège et de Namur occupés par l'infanterie.

ART. 21 (29 ancien). — *Remonte.*

(Y compris une somme de 382,500 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1913	fr.	1,362,500	»
— alloué pour 1912.		937,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	425,500	»

demandée afin de mettre les crédits en rapport avec les dépenses réelles des derniers exercices. La charge temporaire est destinée à l'achat de chevaux de selle et de trait nécessaires pour compléter l'effectif des batteries de campagne.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 22 (30 ancien). — *Traitements divers et honoraires.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	492,800	»
— alloué pour 1912.		176,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	46,800	»

Application du nouveau barème des traitements des officiers; relèvement des traitements des officiers en non-activité pour infirmités temporaires résultant d'un accident survenu en service ou par le fait du service.

ART. 23 (31 ancien). — *Indemnités de déplacement, de déménagement, de frais de représentation.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	350,000	»
— alloué pour 1912.		290,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	60,000	»

Les dépenses des deux derniers exercices se sont élevées à 343,000 fr. environ.

L'augmentation permettra d'appliquer aux capitaines en second le barème établi pour les capitaines commandants, et d'allouer une indemnité de déménagement aux officiers, fonctionnaires et employés célibataires.

CHAPITRE IX.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 24 (32 ancien). — *Pensions et secours.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	492,000	»
— alloué pour 1912.		417,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	75,000	»

La loi du 24 mai 1912, portant revision des pensions des militaires au-dessous du grade d'officier, a fixé la pension provisoire au même taux que la pension viagère; d'un autre côté, comme conséquence de la même loi, les secours accordés aux militaires réformés ont été augmentés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE X.****DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.**

ART. 26 (nouveau). — *Participation dans les frais de certains stands communaux.*

Ce crédit, qui figurait antérieurement à la section des dépenses exceptionnelles, trouve plutôt sa place parmi les dépenses ordinaires.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**CHAPITRE XI.****SERVICES DIVERS.**

ART. 27 (36 ancien). — *Complètement et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie.*

Crédit demandé : 260,000 francs.

Les crédits précédents (Budgets de 1909, 1910, 1911 et 1912) s'élèvent ensemble à 390,000 francs; le montant de la dépense qui sera encore nécessaire dans la suite dépendra des études en cours.

ART. 28 (37 ancien). — *Amélioration du casernement.*

Crédit demandé : 3,080,000 francs.

Ce crédit est destiné aux nouvelles constructions et installations en cours d'exécution ou qui seront entreprises en 1913 dans différentes places du pays, notamment à Ostende, Gand, Brasschaet, Beverloo, Liège, Bruxelles, Namur, Charleroi, Anvers, Mons, Tournai, ainsi qu'aux travaux d'amélioration et d'agrandissement de bâtiments existants, aux frais de première installation de mess et de bibliothèques d'officiers et à l'achat d'objets mobiliers.

ART. 29 (39 ancien). — *Aménagement de gymnases.*

Crédit demandé : 55,000 francs.

Ce crédit permettra de poursuivre l'aménagement de certains locaux des écoles régimentaires en vue de la pratique de la gymnastique suédoise. (Voir la note préliminaire du Budget de 1911.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 30 (41 ancien). — *Outillage scientifique de l'École militaire.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Trois crédits de 50,000 francs chacun ont été alloués pour cet objet en 1910, 1911 et 1912.

On estime qu'une somme de 100,000 francs est encore nécessaire pour compléter et améliorer le matériel scientifique; elle sera répartie sur deux exercices.

ART. 31 (44 ancien). — *Acquisition de consoles-supports.*

Crédit demandé : 9,850 francs.

L'administration des Chemins de fer s'est chargée de munir de consoles-supports les wagons destinés au transport des troupes montées et du charroi de l'armée. La somme de 9,850 francs constitue une partie des reliquats, tombés en annulation, des crédits antérieurement alloués.

ART. 32 (48 ancien). — *Complètement ou transformation du charroi de l'armée.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Continuation des travaux entrepris au moyen des crédits alloués aux Budgets de 1906 à 1909, de 1911 et de 1912.

ART. 33 (49 ancien). — *Complètement du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays.*

Crédit demandé : 135,000 francs.

Ce crédit fait suite à ceux alloués en 1908, 1909, 1911 et 1912 (ensemble 218,000 francs).

Il est destiné à continuer les acquisitions et travaux commencés pendant les années précédentes en vue de compléter le matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34 (50 ancien). — *Routes militaires et réseaux téléphoniques dans les positions fortifiées du pays.*

Crédit demandé : 270,000 francs.

Ce nouveau crédit est nécessaire pour compléter les routes existant entre les forts et le noyau des positions fortifiées.

ART. 35 (53 ancien). — *Organisation d'un parc et d'une école d'aviation avec dépendances.*

Crédit demandé : 1,040,000 francs.

Ce crédit est destiné à continuer et à parfaire les acquisitions et travaux en cours ou en vue d'assurer le service de l'aviation. Il servira également à l'organisation et à l'installation de centres d'aviation à créer dans les positions fortifiées du pays en vue de la défense de ces positions.

ART. 36 (nouveau). — *Approvisionnement des objets de couchage nécessaires, en temps de guerre, aux troupes des positions fortifiées de Liège et de Namur.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Acquisition de couvertures en laine, d'enveloppes pour matelas ou sommiers et de matières rembourrantes.

ART. 37 (nouveau). — *Doublement des installations électriques des forts cuirassés de la Meuse.*

Crédit demandé : 344,000 francs.

Le complément indiqué au libellé s'impose à raison de l'insuffisance du courant actuel pour le fonctionnement simultané de l'éclairage, de la ventilation des locaux, des appareils mécaniques de la boulangerie et des pompes à eau.

ART. 38 (nouveau). — *Installation de l'éclairage électrique dans les forts de Waelhem, Lierre, Steendorp et Schooten.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Les forts de Waelhem, de Lierre, de Steendorp et de Schooten, qui font partie de la première ligne de défense de la position fortifiée d'Anvers, sont encore dépourvus d'une installation d'éclairage électrique; il convient de les doter des moyens d'éclairage du terrain extérieur, ainsi que cela a été fait pour les ouvrages de la Meuse.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 39 (nouveau). — *Installation de téléphones microphoniques dans les ouvrages de la Meuse et dans les forts de Waelhem, Lierre, Steendorp et Schooten.*

Crédit demandé : 115,500 francs.

Le matériel téléphonique en usage depuis nombre d'années dans les ouvrages fortifiés ne répond plus aux exigences modernes. Il importe d'y substituer un matériel microphonique plus puissant que les appareils magnétiques actuels, dont la fabrication a été abandonnée par l'industrie.

ART. 40 (nouveau). — *Préparation de la destruction d'ouvrages d'art.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Ce crédit est destiné à permettre l'exécution de travaux et les acquisitions nécessaires pour préparer la destruction éventuelle de certains ponts en temps de guerre.

ART. 41 (nouveau). — *Raccordement du magasin à fourrages de Bruxelles, à la gare d'Etterbeek.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Il s'agit de prolonger la voie de raccordement de manière à relier directement le magasin à fourrages à la voie ferrée, afin de supprimer le charroi considérable nécessaire actuellement pour emmagasiner les fourrages.

ART. 42 (nouveau). — *Déplacement de l'arsenal central d'Anvers.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Le déplacement de cet établissement est rendu nécessaire par la transformation de la gare du Sud; il est instamment réclamé par diverses administrations, notamment par les services des Chemins de fer et des Travaux publics et par la ville d'Anvers.

Le coût des acquisitions de terrains nécessaires est évalué à 300,000 francs.

ART. 43 (nouveau). — *Reliement à la voie ferrée d'Anvers-Sud-Kiel des établissements militaires du front 11-12.*

Crédit demandé : 95,000 francs.

Ce crédit a pour objet de permettre de relier, dans le plus bref délai possible, à la voie ferrée, en vue de la mobilisation, la meunerie et la boulangerie militaires, l'arsenal central et l'école de pyrotechnie à Anvers.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 44 (nouveau). — *Modifications des dispositions de certains locaux des forts de Liège et de Namur.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Ce crédit permettra d'apporter des modifications à certains locaux de divers forts de Liège et de Namur en vue d'augmenter la capacité défensive de ces ouvrages.

14

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1913 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de soixante-trois millions deux cent septante-sept mille quatre cent quinze francs . . . fr. 63,277,415 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de six millions quatre cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante francs . 6,486,350 »

Soit ensemble à la somme de soixante-neuf millions sept cent soixante-trois mille sept cent soixante-cinq francs fr. 69,763,765 » conformément au tableau ci-annexé.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Oorlog voor het dienstjaar 1913 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van drie en zestig miljoen twee honderd zeven en zeventig duizend vier honderd vijftien frank . . . fr. 63,277,415 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van zes miljoen vier honderd zes en tachtig duizend drie honderd vijftig frank . 6,486,350 »

Te zamen op de som van negen en zestig miljoen zeven honderd drie en zestig duizend zeven honderd vijf en zestig frank . . . fr. 69,763,765 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues, sous-produits, etc., provenant des établissements du service de l'intendance et des hôpitaux militaires, seront vendus par les soins de l'administration de la Guerre et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats faits pour objets, denrées, etc., de même espèce.

Il en est de même des recettes effectuées, à divers titres, au profit des différents services des corps de troupe.

ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1913, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des

lieutenants généraux	fr. 10	» par jour.
généraux-majors	. . . 7	» —
officiers supérieurs	. . . 5	» —
— subalternes	. . . 3	» —
sous-officiers et soldats.	1 50	—

Logement sans nourriture des

lieutenants généraux	fr. 5	» par jour.
généraux-majors	. . . 3	» —
officiers supérieurs	. . . 2	» —
— subalternes	. . . 1	» —
sous-officiers et soldats.	» 21	—

Toutefois lorsque, dans les cantonnement-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement

ART. 2.

De buiten dienst gestelde voorwerpen, alsmede de afval, de eetbare afval, voortbrengselen van ondergeschikten aard, enz., voortkomende van de inrichtingen van den dienst der intendantie en van de militaire hospitalen, zullen verkocht worden door de zorgen van het beheer van het Krijgswezen, en de sommen deswege geïnd, afgetrokken van het bedrag der aankopen van voorwerpen, eetwaren, enz., van denzelfden aard.

Hetzelfde geldt voor de ontvangsten gedaan, onder onderscheidene redenen, ten voordeele der verschillende diensten der troepenkorpsen.

ART. 3.

De vergoedingen te betalen aan de inwoners voor het inkwartieren met of zonder voeding der officieren, onder-officiëren en soldaten, zijn vastgesteld, voor het dienstjaar 1913, tot een bedrag van :

Inkwartiering met voeding der

luitenant-generaals	. fr. 10	» per dag.
generaal-majors	. . . 7	» —
hoofdofficiëren	. . . 5	» —
lagere officieren	. . . 3	» —
onderofficiëren en soldaten 1 50	—

Inkwartiering zonder voeding der

luitenant-generaals	. fr. 5	» per dag.
generaal-majors	. . . 3	» —
hoofdofficiëren	. . . 2	» —
lagere officieren	. . . 1	» —
onderofficiëren en soldaten » 21	—

Evenwel, wanneer in de schuilkantonnementen, de officieren zullen ingekwartierd worden in dezelfde voorwaarden als de manschappen, zullen zij voor

la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 5.

Quand l'armée est mobilisée, l'imputation à charge du Budget de la Guerre a lieu, en ce qui concerne les dépenses ordinaires, sans distinction d'articles. De plus, les dépenses relatives aux gendarmes attachés à l'armée de campagne et aux troupes des forteresses sont liquidées à charge du Budget de la Guerre.

ART. 6.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Clergnon, le 10 octobre 1912.

de inkwartiering dezelfde vergoeding betalen als deze bepaald voor de onder-officiëren en soldaten.

De inwoners die moeten voorzien in de stalling der paarden zullen, als vergoeding, recht hebben op den mest van deze paarden.

ART. 4.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der driemaandelijksche prijzen van 's Rijksbeheer van het voeder des legers, vermeerderd met 10 %.

Deze prijzen zullen driemaandelijks ter algemeene kennis gebracht worden bij middel van het *Bestuurlijk Memoriaal*.

ART. 5.

Wanneer het leger gemobiliseerd is, geschiedt de aanrekening ten laste van de Begroeting van Oorlog, voor wat betreft de gewone uitgaven, zonder onderscheid van artikelen. Daarenboven worden de uitgaven betrekkelijk de gendarmen werkzaam bij het veldleger en bij de bezettingstroepen, aangezuiverd ten laste van de Begroeting van Oorlog.

ART. 6.

De tegenwoordige wet zal verplichtend zijn den dag harer afkondiging in den *Moniteur*.

Gegeven te Clergnon, den 10ⁿ October 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

MICHEL.

*Le Ministre des Finances,**De Minister van Financiën,*

M. LEVIE.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1913.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements et indemnités du personnel civil	572,000 »	
3	Indemnités aux sous-officiers et soldats employés au Département de la Guerre	3,500 »	908,280 »
4	Matériel	80,000 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire	231,780 »	
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.			
6	Traitements et indemnités des officiers; solde et accessoires des troupes	30,715,985 »	30,715,985 »
Les corps restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'ils ont perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.			
CHAPITRE III.			
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.			
7	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	980,000 »	1,370,000 »
8	Service pharmaceutique	390,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG
VOOR HET DIENSTJAAR 1913.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedden en vergoedingen van het burgerlijk personeel	572,000 .	
3	Vergoedingen aan de onderofficieren en soldaten werkzaam bij het Departement van Oorlog	3,500 .	008,280 .
4	Materieel	80,000 .	
5	Bibliotheek van het Departement van Oorlog en Militair Landkaart-Instituut	231,780 .	
HOOFDSTUK II.			
JAARWEDDEN EN VERGOEDINGEN DER OFFICIEREN; SOLDIJ EN BIJGELDEN DER TROEPEN.			
6	Jaarwedden en vergoedingen der officieren; soldij en bijgelden der troepen De korpsen blijven schuldenaars of schuldeischers jegens de Schatkist voor de sommen die zij meer of min ontvangen hebben dan deze die hun als verstrekkingen verschuldigd zijn; het saldo ervan wordt op het volgende dienstjaar overgebracht.	30,715,985 .	30,715,985 »
HOOFDSTUK III.			
MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.			
7	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen	980,000 .	
8	Apotheekdienst	390,000 .	1,370,000 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE IV.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
9	Personnel de l'École militaire	188,500 »	323,050 »
10	Personnel de l'École de guerre	27,900 »	
*11	Dépenses d'administration de l'École militaire	100,000 »	
*12	Dépenses d'administration de l'École de guerre. * Éventuellement, le solde disponible du crédit est reporté à l'exercice suivant; l'établissement en reste débiteur envers le Trésor.	7,550 »	
CHAPITRE V.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
13	Personnel des établissements de l'artillerie	133,200 »	3,383,200 »
14	Matériel de l'artillerie (y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire)	3.150,000 »	
CHAPITRE VI.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
*15	Matériel du génie * Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part de la partie du crédit affecté aux dépenses de casernement, en reportent le solde à l'exercice suivant.	2,556,000 »	2,556,000 »
CHAPITRE VII.			
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
16	Nourriture des troupes. — Fourrages	12,570,200 »	22,847,700 »
17	Service du couchage	750,000 »	
*18	Habillement des troupes Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	7,000,000 »	
19	Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche	980,000 »	
20	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde	185,000 »	
*21	Remonte (y compris une somme de 382,500 francs en charge temporaire) * Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; ils en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.	1,362,500 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK IV.			
MILITAIRE ACADEMIE			
9	Personeel der Militaire School	188,500 .	325,950 .
10	Personeel der Krijgsschool	27,900 .	
*11	Uitgaven voor het beheer der Militaire School	100,000 .	
*12	Uitgaven voor het beheer der Krijgsschool * Desvoorkomend wordt het beschikbaar overschot van het krediet op het volgende dienstjaar overgebracht; de inrichting blijft er schuldenares voor jegens de Schatkist.	7,550 .	
HOOFDSTUK V.			
INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.			
13	Personeel van de inrichtingen der artillerie	133,200 »	3,383,200 .
14	Materieel der artillerie (<i>Inbegrepen eene som van 50,000 frank als tijdelijke last</i>)	3,250,000 .	
HOOFDSTUK VI.			
MATERIEEL DER GENIE.			
*15	Materieel der genie * De korpsen die hun aandeel van het gedeelte van het krediet bestemd tot de uitgaven voor de kazerneering niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgende dienstjaar.	2,556,000 .	2,556,000 .
HOOFDSTUK VII.			
VOEDING DER TROEPEN, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN.			
16	Voeding der troepen, Voeder	12,570,200 .	22,847,700 .
17	Slapingsdienst	750,000 .	
*18	Kleeding der troepen. Vernieuwing en onderhoud van het paardentuig der cavalerie	7,000,000 .	
19	Algemeen vervoer. Vervoermiddelen voor de troepen op marsch	980,000 »	
20	Verwarming en verlichting van sommige lokalen en van de wachtlokalen	185,000 .	
*21	Remonte (<i>Inbegrepen eene som van 382,500 frank als tijdelijke last</i>) * De korpsen die hun aandeel niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgende dienstjaar; zij zijn er schuldenaars voor jegens de Schatkist.	1,362,500 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
22	Traitements divers et honoraires.	192,800 »	542,800 »
23	Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation	350,000 »	
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
24	Pensions et secours	492,000 »	492,000 »
CHAPITRE X.			
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
25	Dépenses diverses; dépenses imprévues non libellées au Budget.	100,000 »	137,500 »
26	Participation dans les frais de certains stands communaux	37,500 »	
	TOTAL. fr.		63,277,415 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
SERVICES DIVERS.			
27	Complètement et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie.	260,000 »	
28	Amélioration du casernement	3,080,000 »	
29	Aménagement de gymnases	55,000 »	
30	Outillage scientifique de l'École militaire	50,000 »	
31	Acquisition de consoles-suppôts	9,850 »	
32	Complètement ou transformation du charroi de l'armée	250,000 »	
33	Complètement du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	135,000 »	
34	Routes militaires et réseaux téléphoniques dans les positions fortifiées du pays	270,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII.			
ONDERSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.			
22	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	192,800	542,800
25	Vergoedingen voor verplaatsing, verhuizing en representatiegelden	350,000	
HOOFDSTUK IX.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
24	Pensioenen en hulpgelden	492,000	492,000
HOOFDSTUK X.			
VERSCHILLENDE UITGAVEN EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
25	Verschillende uitgaven; onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aangegeven	100,000	137,500
26	Deelneming in de onkosten van zekere gemeentelijke schietbanen	37,500	
TOTAAL fr.			65,277,415
TWEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
27	Aanvulling en geschiktmaking van het oorlogsmaterieel voor de troepen der genie.	260,000	
28	Verbetering der kazerneering	5,080,000	
29	Inrichting van gymnasia's	55,000	
50	Wetenschappelijke toestellen voor de Militaire School	50,000	
31	Aanschaffing van steun-panels	9,850	
32	Vollediging of verandering der vervoermiddelen van het leger	250,000	
33	Aanvulling van belegeringsmaterieel van s'lands verdedigingswerken.	135,000	
34	Militaire banen en telefonische netten in de verdedigingsstellingen van het land.	270,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
35	Organisation d'un parc et d'une école d'aviation avec dépendances	1,040,000 »	6,486,350 .
36	Approvisionnement des objets de couchage nécessaires, en temps de guerre, aux troupes des positions fortifiées de Liège et de Namur	200,000 »	
37	Doublement des installations électriques des forts cuirassés de la Meuse	311,000 »	
38	Installation de l'éclairage électrique dans les forts de Waelhem, de Lierre, de Steendorp et de Schooten	100,000 »	
39	Installation de téléphones microphoniques dans les ouvrages de la Meuse et dans les forts de Waelhem, de Lierre, de Steendorp et de Schooten	115,500 »	
40	Préparation de la destruction d'ouvrages d'art	15,000 »	
41	Raccordement du magasin à fourrages de Bruxelles à la gare d'Etterbeek	100,000 »	
42	Déplacement de l'arsenal central d'Anvers	500,000 »	
43	Reliement à la voie ferrée d'Anvers-Sud-Kiel, des établissements militaires du front 11-12	95,000 »	
44	Modification des dispositions de certains locaux des forts de Liège et de Namur	100,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.			69,765.765 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 octobre 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
MICHEL.

Le Ministre des Finances,
M. LEVIE.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
55	Inrichting van een vliegpark en eene vliegschool met aanhoorigheden	1,040,000 »	6,486,350 »
56	Bevoorrading der nachtlegeringsvoorwerpen noodig, in oorlogstijd, aan de troepen der verdedigingstellingen Luik en Namen	200,000 »	
57	Verdubbeling der electricische instellingen in de pantserforten der Maas	311,000 »	
58	Inrichting der electricische verlichting in de forten te Waelhem, Lier, Steendorp en Schooten	100,000 »	
59	Plaatsen van microfoon-telefoon toestellen in de werken der Maas en in de forten te Waelhem, Lier, Steendorp en Schooten	115,500 »	
40	Vorbereiding tot vernieling der kunstwerken	15,000 »	
41	Verbinding van het voedermagazijn te Brussel aan de statie van Etterbeek	100,000 »	
42	Verplaatsing van het midden arsenaal te Antwerpen	500,000 »	
43	Verbinding der militaire inrichtingen van het front 11-12 aan den spoorweg Antwerpen-Zuid-Kiel	95,000 »	
44	Wijziging van de inrichting van sommige lokalen der forten te Luik en te Namen	100,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (fr.			69,763,765 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 10^{en} October 1912.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog.

MICHEL.

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1913

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

N° DES ARTICLES	ARTICLES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1913.	alloués pour l'exercice 1912.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1		Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »
2		Traitements et indemnités du personnel civil. { Traitements des fonctionnaires et employés civils (1) 445,920 »	572,000 »	505,000 »
		{ Traitements des gens de service 128,080 »		
3		Indemnités aux sous-officiers et soldats employés au Département de la Guerre	3,500 »	7,500 »
<i>Matériel.</i>				
4	a.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports et autres frais	80,000 »	80,000 »
	b.	Chauffage et éclairage		
	c.	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc.		
Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Bibliothèque du Département de la Guerre.</i>				
	a.	Alimentation de la bibliothèque, supplément à un copiste employé à la bibliothèque	13,400 »	
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
5		Achat d'instruments topographiques et géodésiques	3,500 »	231,780 »
		Traitement du personnel civil (1).	128,380 »	
		Traitement du personnel civil recruté par application de la loi de milice	67,850 »	
		Indemnités diverses	18,050 »	
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			908,280 »	834,000 »

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS.																																																																																
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.																																																																																			
				(1) Composition de ce personnel :																																																																																
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">N. DE L. O. S. N.</th> <th rowspan="2">Traitements maximum et minimum.</th> <th colspan="2">MONTANT</th> <th rowspan="2">Totaux.</th> </tr> <tr> <th>des traitements.</th> <th>des augmentations pour ancienneté de service et de grade.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Secrétaire général</td> <td>13,200 12,000</td> <td>12,000</td> <td>»</td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Inspecteur général</td> <td>13,200 12,000</td> <td>12,000</td> <td>»</td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Directeurs</td> <td>8,400</td> <td>16,800</td> <td>3,300</td> <td>20,100</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Chefs de division</td> <td>8,100 6,100</td> <td>23,700</td> <td>1,620</td> <td>25,320</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Chefs de bureau</td> <td>5,400 4,400</td> <td>62,400</td> <td>4,600</td> <td>67,000</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td>4,000 3,400</td> <td>71,000</td> <td>400</td> <td>71,400</td> </tr> <tr> <td>82</td> <td>Commis</td> <td>3,400 1,600</td> <td>210,300</td> <td>1,240</td> <td>211,540</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Archivistes</td> <td>2,800 1,600</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Traducteur</td> <td>5,400 1,800</td> <td>3,800</td> <td>»</td> <td>3,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Indemnité au personnel admis à la retraite</td> <td></td> <td>2,000</td> <td>»</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Augmentation projetée pour la réorganisation du cadre</td> <td></td> <td>»</td> <td>»</td> <td>18,700</td> </tr> <tr> <td>120</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>414,000</td> <td>11,220</td> <td>425,220</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	N. DE L. O. S. N.	Traitements maximum et minimum.	MONTANT		Totaux.	des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	1	Secrétaire général	13,200 12,000	12,000	»	12,000	1	Inspecteur général	13,200 12,000	12,000	»	12,000	2	Directeurs	8,400	16,800	3,300	20,100	3	Chefs de division	8,100 6,100	23,700	1,620	25,320	12	Chefs de bureau	5,400 4,400	62,400	4,600	67,000	18	Sous-chefs de bureau	4,000 3,400	71,000	400	71,400	82	Commis	3,400 1,600	210,300	1,240	211,540		Archivistes	2,800 1,600				1	Traducteur	5,400 1,800	3,800	»	3,800		Indemnité au personnel admis à la retraite		2,000	»	2,000		Augmentation projetée pour la réorganisation du cadre		»	»	18,700	120	TOTAL		414,000	11,220	425,220
Nombre.	N. DE L. O. S. N.	Traitements maximum et minimum.	MONTANT					Totaux.																																																																												
			des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.																																																																																
1	Secrétaire général	13,200 12,000	12,000	»	12,000																																																																															
1	Inspecteur général	13,200 12,000	12,000	»	12,000																																																																															
2	Directeurs	8,400	16,800	3,300	20,100																																																																															
3	Chefs de division	8,100 6,100	23,700	1,620	25,320																																																																															
12	Chefs de bureau	5,400 4,400	62,400	4,600	67,000																																																																															
18	Sous-chefs de bureau	4,000 3,400	71,000	400	71,400																																																																															
82	Commis	3,400 1,600	210,300	1,240	211,540																																																																															
	Archivistes	2,800 1,600																																																																																		
1	Traducteur	5,400 1,800	3,800	»	3,800																																																																															
	Indemnité au personnel admis à la retraite		2,000	»	2,000																																																																															
	Augmentation projetée pour la réorganisation du cadre		»	»	18,700																																																																															
120	TOTAL		414,000	11,220	425,220																																																																															
				(2) Composition de ce personnel :																																																																																
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre.</th> <th>G. R. A. D. R. N.</th> <th>Traitement annuel.</th> <th>Montant des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Fonctionnaires.</i></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Secrétaire comptable</td> <td>5,400</td> <td>5,400</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Maitres dessinateur et graveur</td> <td>4,200</td> <td>8,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Maitre dessinateur-lithographe</td> <td>4,200</td> <td>4,200</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Employés.</i></td> </tr> <tr> <td>38</td> <td>Employés permanents et temporaires</td> <td>de 1,800 à 4,800</td> <td>110,580</td> </tr> <tr> <td>42</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>128,580</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	G. R. A. D. R. N.	Traitement annuel.	Montant des traitements.	<i>Fonctionnaires.</i>				1	Secrétaire comptable	5,400	5,400	2	Maitres dessinateur et graveur	4,200	8,400	1	Maitre dessinateur-lithographe	4,200	4,200	<i>Employés.</i>				38	Employés permanents et temporaires	de 1,800 à 4,800	110,580	42	TOTAL		128,580																																																
Nombre.	G. R. A. D. R. N.	Traitement annuel.	Montant des traitements.																																																																																	
<i>Fonctionnaires.</i>																																																																																				
1	Secrétaire comptable	5,400	5,400																																																																																	
2	Maitres dessinateur et graveur	4,200	8,400																																																																																	
1	Maitre dessinateur-lithographe	4,200	4,200																																																																																	
<i>Employés.</i>																																																																																				
38	Employés permanents et temporaires	de 1,800 à 4,800	110,580																																																																																	
42	TOTAL		128,580																																																																																	
67,000		492,400	474,215 42																																																																																	
	4,000	8,850	7,181 49																																																																																	
		90,400	61,925 22																																																																																	
78,280	4,000	820,850	780,078 22																																																																																	
74,280																																																																																				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1913.	alloués pour l'exercice 1912.
CHAPITRE II.				
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.				
6	a.	Traitements et indemnités des officiers de tous grades fr. 17,885,550 »	50,715,985 »	28,010,690 »
	b.	Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers et soldats 9,061,520 »		
	c.	Traitements des aumôniers et des prêtres agréés 53,440 »		
	d.	Traitements des employés civils de l'artillerie et du génie 658,050 »		
	e.	Logement avec ou sans nourriture 215,570 »		
	f.	Service des écuries 226,000 »		
	g.	Frais de bureau; service de l'administration, de l'instruction et de la bibliothèque; allocations aux masses de ménage 950,875 »		
	h.	Service de la musique 805,200 »		
	i.	Indemnité de logement aux militaires subalternes mariés, non logés dans un bâtiment de l'Etat 900,000 »		
	TOTAL DU CHAPITRE II . . . fr.			
			AUGMENTATION. . . fr.	

ARTICLE 6. — DÉVELOPPEMENTS.

LITTEA a. — Traitements et indemnités des officiers de tous grades.

État-major de l'armée	929,500 »	
État-major des provinces et des places	205,400 »	
Intendance	285,100 »	
Officiers du service de santé des hôpitaux	372,650 »	
Infanterie et compagnies d'administration	8,766,000 »	
Cavalerie	2,315,180 »	
Artillerie (1)	3,855,400 »	
Génie (2)	764,500 »	
Train	194,200 »	
	17,885,550 »	

LITTEA b. — Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers et soldats.

Infanterie et compagnies d'administration	7,638,000 »	
Cavalerie	1,087,120 »	
Artillerie (1)	2,005,700 »	
Génie (2)	248,600 »	
Train	81,600 »	
	9,061,520 »	

LITTEA c. — Traitements des aumôniers et des prêtres agréés.

21 aumôniers et aumôniers-adjoints (de 800 à 4,000 francs)	47,300 »	
20 prêtres agréés (de 100 à 400 francs)	4,000 »	
Service de l'aumônerie aux manœuvres	1,540 »	
1 aumônier à l'École militaire (voir art. 9)	»	
	53,440 »	
A REPORTER. . . . fr. 26,098,290 »		

(1) Y compris les sommes relatives aux bataillons du génie de forteresse des positions fortifiées de Liège et de Namur.

(2) Non compris les sommes relatives aux bataillons du génie de forteresse des positions fortifiées de Liège et de Namur.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,705,205 »	»	26,764,120	26,609,541 19	Cet article comprend l'ensemble des crédits portés antérieurement aux articles 6 à 14 inclus.
2,705,205 »	»	26,764,120 »	26,609,541 19	
2,705,205 »	»			

REPORT fr. 26,998,290 »

LITTERA d. — Traitements des employés civils de l'artillerie et du génie.

Artillerie (voir aux annexes)	33,700 »	
Génie (voir aux annexes)	604,350 »	638,050 »

LITTERA e. — Logement avec ou sans nourriture.

Infanterie et compagnie d'administration.	Logement et nourriture	9,000 journées à fr. 1,50	13,500 »	
	id. sans nourriture	373,000 id. 0,21	78,780 »	
	Nourriture sans logement	2,000 id. 1,29	2,580 »	94,850 »
Cavalerie	Logement et nourriture	44,000 id. 1,50	66,000 »	
	id. sans nourriture	8,000 id. 0,21	1,680 »	
	Nourriture sans logement	2,000 id. 1,29	2,580 »	69,650 »
Artillerie	Logement et nourriture	22,700 id. 1,50	34,050 »	
	id. sans nourriture	19,000 id. 0,21	3,990 »	
	Nourriture sans logement	3,200 id. 1,29	4,128 »	42,168 »
Génie	Logement et nourriture	2,300 id. 1,50	3,450 »	
	id. sans nourriture	6,000 id. 0,21	1,260 »	
	Nourriture sans logement	800 id. 1,29	1,032 »	5,742 »
Train	Logement et nourriture	600 id. 1,50	900 »	
	id. sans nourriture	200 id. 0,21	42 »	
	Nourriture sans logement	200 id. 1,29	258 »	1,200 »
				213,570 »

LITTERA f. — Service des écuries.

Cavalerie	165,000 »	
Artillerie	63,000 »	
Train	8,000 »	236,000 »

A REPORTER fr. 28,078,910 »

LITTEA g. — Frais de bureau.

État-major de l'armée.

1 commandant de la 1 ^{re} division d'armée	700 »	
3 commandants des 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e divisions d'armée à 800 francs	2,400 »	
4 commandants de circonscription à 300 francs	1,200 »	
2 commandants de division de cavalerie à 800 francs	1,600 »	
1 président du comité d'études de la position fortifiée d'Anvers	800 »	
2 gouverneurs des positions fortifiées de Liège et de Namur à 600 francs	1,200 »	
4 commandants d'artillerie des divisions d'armée à 500 francs	2,000 »	
1 chef du corps d'état-major	3,500 »	
1 chef d'état-major de la 1 ^{re} circonscription militaire	800 »	
1 — de la 3 ^e circonscription militaire	900 »	
2 — des 2 ^e et 4 ^e circonscriptions militaires à 1,200 francs	2,400 »	
2 — des divisions de cavalerie à 600 francs	1,200 »	
13 généraux commandant une brigade à 500 francs	6,500 »	
1 chef d'état-major de la position d'Anvers	1,200 »	
2 — des positions de Liège et de Namur à 600 francs	1,200 »	
1 secrétaire du Conseil de perfectionnement des établissements d'instruction militaire	900 »	
Supplément à des chefs d'état-major	300 »	
		28,100 »

État-major des provinces et des places.

Commandants de province.	Anvers	1,300 »	
	Brabant	1,800 »	
	Flandre occidentale	1,100 »	
	— orientale	1,300 »	
	Hainaut	1,100 »	
	Liège	1,300 »	
	Limbourg	1,100 »	
	Luxembourg	1,100 »	
Namur	1,100 »		
			10,900 »
Commandants de place.	5 commandants de place à 500 francs	2,500 »	
	12 — à 400 —	4,800 »	
	4 — à 240 —	960 »	
	6 — à 180 —	900 »	
	4 — à 100 —	400 »	
		9,560 »	20,460 »

Intendance militaire.

4 intendants de division d'armée à 1,300 francs	5,200 »		
Intendant de la position fortifiée			
d'Anvers	1,600 »		
de Liège	1,400 »		
de Namur	1,400 »		
Supplément aux intendants chargés des services administratifs dans			
la 1 ^{re} circonscription militaire	400 »		
la 2 ^e —	200 »		
la 3 ^e —	200 »		
la 4 ^e —	500 »		
2 intendants de division de cavalerie à 700 francs	1,400 »		
Intendant ou sous-intendant chef du service de l'ordonnement à Bruxelles	2,000 »		
		11,300 »	
Sous-intendant chargé du service de manutention.	à Gand (1 ^{er} service)	1,000 »	
	à Gand (2 ^e service)	900 »	
	à Bruges	900 »	
	à Anvers (1 ^{er} service)	1,000 »	
	à Anvers (2 ^e service)	900 »	
	à Malines	900 »	
	à Liège	1,200 »	
	à Beverloo	500 »	
	à Bruxelles (1 ^{er} service)	1,100 »	
	à Bruxelles (2 ^e service)	1,100 »	
	à Louvain	900 »	
	à Mons	900 »	
	à Namur	1,100 »	
à Tournai	900 »		
		13,300 »	
Officiers délégués dans les places où ne réside pas un sous-intendant	1,440 »		
		29,040 »	

Officiers du service de santé des hôpitaux.

Inspecteur général du service de santé	2,500 »	
Vétérinaire en chef	400 »	
		2,900 »

Budget fr. 80,500 » 28,075,910 »

Service de l'administration, de l'instruction et de la bibliothèque.

Infanterie et compagnies d'administration.	15 régiments, compagnies d'administration et corps de discipline et de correction.	558,500 »	
	L'école des cadets	60,225 »	
	— des pupilles.	51,500 »	
	— d'application et de perfectionnement	12,000 »	461,825 »
Cavalerie	8 régiments	75,500 »	
	L'école d'équitation	20,500 »	
	— normale de gymnastique et d'escrime	6,500 »	100,500 »
Artillerie	Inspecteur général	1,000 »	
	Commandant d'artillerie de forteresse de la position fortifiée d'Anvers	1,500 »	
	Commandant de l'école de tir	1,000 »	
	Inspecteur des poudres de guerre	300 »	
	Régiments de campagne; artillerie de forteresse des positions fortifiées d'Anvers, de Liège et de Namur; compagnies spéciales, bataillons du génie de forteresse de Liège et Namur.	142,050 »	
	L'école de tir.	700 »	146,550 »
Génie	Inspecteur général	1,000 »	
	4 directeurs	6,200 »	
	Gand	1,000 »	
	Termonde	1,050 »	
	Bruges	700 »	
	Ostende	800 »	
	Ypres.	500 »	
	Brasschaet	500 »	
	Saint-Bernard	500 »	
	Anvers (enceinte)	1,200 »	
	— 1 ^{er} secteur	1,200 »	
	— 2 ^e — (Nord)	1,200 »	
	— 2 ^e — (Sud)	1,200 »	
	— 3 ^e —	1,200 »	
	— 4 ^e —	1,200 »	
	— 5 ^e —	1,200 »	
	— 2 ^e ligne (Est)	1,200 »	
	— 2 ^e — (Sud)	1,200 »	
	Liège (rive gauche).	1,400 »	
	— (rive droite)	1,550 »	
	Arlon	500 »	
	Camp de Beverloo	600 »	
	Hasselt	500 »	
	Namur (Nord)	1,200 »	
	— (Sud)	1,200 »	
	Bruxelles (Ouest)	1,400 »	
	— (Est)	1,200 »	
	Vilvorde	500 »	
	Louvain	1,100 »	
	Diest	500 »	
	Mons	1,000 »	
	Charleroi	500 »	
	Tournai	1,000 »	
		28,100 »	
	Régiment et compagnies spéciales	15,000 »	
	École d'aviation	48,000 »	98,500 »
Train.			7,950 »

Allocations aux masses de ménage.

Infanterie et compagnies d'administration.	30,600 »	
Cavalerie	5,200 »	
Artillerie	6,400 »	
Génie	1,500 »	
Train	50 »	
		41,450 »
		936,875 »

LITTÉRA B. — Service de la musique.

Infanterie	fr. 550,000 »	
(Y compris le traitement des chefs de musique et la solde des musiciens.)		
Cavalerie	453,200 »	
(Y compris le traitement des chefs de musique et le salaire des musiciens civils recrutés par application de la loi de milice.)		803,200 »

LITTÉRA I. — Indemnité de logement aux militaires subalternes mariés, non logés dans un bâtiment de l'Etat.

Infanterie et compagnies d'administration	fr. 654,000 »	
Cavalerie	30,000 »	
Artillerie	250,000 »	
Génie	24,000 »	
Train	12,000 »	
		900,000 »

TOTAL DE L'ARTICLE G. fr. 50,715,985 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1915.

N° DES ARTICLES.	LIBRÉES des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1915.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.
CHAPITRE III				
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.				
<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>				
•		Frais de traitement des sous-officiers et soldats dans les hôpitaux militaires, les hospices civils et les maisons d'aliénés; frais d'inhumation; frais de transport à leur lieu d'origine des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux; frais d'impression de cahiers des charges et d'affiches; achat d'objets de matériel, de couchage, d'effets d'habillement, etc.; travaux de branchage, etc.	980,000 •	920,000 •
<i>Service pharmaceutique.</i>				
•		Achat de médicaments, d'objets de pansement, de chirurgie, etc.; soins donnés par des médecins civils et militaires; médicaments fournis par des pharmaciens civils	590,000 •	590,000 •
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.			1,570,000 •	1,510,000 •
AUGMENTATION fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES, de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000 »	»	1,045,000 »	919,492 80	
»	»	365,500 »	365,935 »	
60,000 »	»	1,410,500 »	1,285,427 80	
60,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NOS DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	
			demandés	alloués
			pour l'exercice 1913	pour l'exercice 1912
CHAPITRE IV.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
<i>Personnel de l'École militaire.</i>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
		1 commandant et directeur des études	5,000 »	
		1 commandant en second	1,000 »	
		1 examinateur permanent	1,500 »	
		1 instructeur	500 »	
		5 instructeurs adjoints	1,200 »	
		6 inspecteurs des études	4,500 »	
		1 chargé de la comptabilité	200 »	
		2 dessinateurs	6,250 »	
		1 aumônier	5,000 »	
		1 bibliothécaire	200 »	
		1 mécanicien	2,625 »	
		1 préparateur de chimie	2,875 »	
a.		1 aide-préparateur de chimie	1,550 »	
		1 conservateur du matériel	500 »	
		1 facteur civil	1,500 »	
		2 secrétaires-archivistes	540 »	
		2 économes	5,700 »	
		1 chef de ménage	1,700 »	
		3 concierges	2,840 »	
		4 (professeur de gymnastique, maîtres d'armes et sous-officier d'artillerie)	1,560 »	
		2 surveillants au manège	480 »	
		55 brigadiers, clairons et cavaliers	1,200 »	
		Personnel civil militarisé	52,500 »	
		Personnel civil non militarisé	10,150 »	
		1 chef électricien-mécanicien	2,220 »	
		2 électriciens-mécaniciens	5,440 »	
9			91,000 »	
<i>Corps enseignant.</i>				
		10 professeurs militaires	9,000 »	
		7 — civils	51,600 »	
		20 répétiteurs militaires	9,500 »	
		9 maîtres et chargés de cours militaires	4,800 »	
			74,900 »	188,500 »
<i>Bourses d'études.</i>				
		Bourses d'études et indemnités aux caporaux et brigadiers admis à l'École	21,600 »	
		Indemnité au personnel admis à la retraite	1,000 »	
			22,600 »	
<i>Personnel de l'École de guerre.</i>				
<i>État-major et corps enseignant.</i>				
		1 commandant de l'École	2,540 »	
		1 faisant fonctions de commandant en second et professeur	1,100 »	
		1 secrétaire	400 »	
		10 professeurs militaires	6,000 »	
		4 — civils	5,400 »	
		1 maître militaire	600 »	
		1 préparateur	200 »	
		1 mécanicien	200 »	
			16,440 »	
<i>Service intérieur.</i>				
		1 sous-officier archiviste	240 »	
		1 copiste dessinateur	1,800 »	
		1 imprimeur-lithographe	1,500 »	
		1 huissier-messager	1,700 »	
		4 garçons de bureau	6,220 »	
			11,460 »	
10			27,900 »	50,700 »
À REPORTER. fr.			216,400 »	190,700 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
19,500 *	.	165,000 *	158,190 70	
.	2,800 *	20,500 *	20,902 49	
19,500 *	2,800 *	192,500 *	186,102 19	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1913.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912
		REPORT. . . . fr.	216,400 »	199,700 »
		<i>Dépenses d'administration de l'École militaire.</i>		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage (y compris les locaux de l'École de guerre)	64,000 »	
11		Indemnités aux travailleurs et ménage des clairons	1,300 »	
		Indemnités aux membres du jury	9,000 »	
		Achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues	11,200 »	
		Achat de livres, appareils, instruments et modèles; manipulations au laboratoire de chimie	12,000 »	
		<i>Dépenses d'administration de l'École de guerre.</i>		
		Frais de bureau	600 »	
12		Indemnités aux travailleurs	400 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues	6,550 »	7,550 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.	523,950 »	506,250 »

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
19,500	2,800	192,500	186,102 19	
.	.	100,000	95,770 04	
1,000	.	6,550	6,553 01	
20,500	2,800	299,050	286,205 24	
17,700				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

N° DES ARTICLES.	LITTELAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1913.	alloués pour l'exercice 1912.
CHAPITRE V.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
13		Traitements et indemnités du personnel des établissements de fabrication de l'artillerie et de l'école de tir de l'artillerie	133,200	120,000
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
Magasins de guerre et corps de troupe.				
a.		Frais d'entretien et de surveillance du matériel d'artillerie en service dans les corps de troupe ou emmagasiné dans les positions fortifiées, les arsenaux et les parcs de l'armée de campagne. Dépenses du polygone de Brasschaet et de l'École de tir de l'artillerie. Frais de chauffage et d'éclairage de certains bureaux installés dans des bâtiments militaires; indemnité de logement des officiers comptables du matériel et des adjutants de matériel et maîtres artificiers ou faisant fonctions ainsi que des brigadiers portiers d'arsenal (mariés) qui ne sont pas logés dans un bâtiment de l'État; indemnités pour travaux supplémentaires ou extraordinaires. Entretien, acquisition ou renouvellement d'organes des installations électriques dans les ouvrages fortifiés occupés par l'artillerie	560,000	
Fonderie de canons.				
b.		Fabrication et réparation de bouches à feu, projectiles, affûts métalliques, armement et dépendances	250,000	
Arsenal de construction.				
c.		Construction et réparation des affûts, avant-trains, caissons et des voitures en général, tant de l'armée de campagne que des ouvrages fortifiés, ainsi que des armements, dépendances et harnais de ces affûts et voitures — Entretien et renouvellement du harnachement. (Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire)	550,000	
14		Manufacture d'armes.	3,250,000	2,718,000
d.		Fabrication ou achat d'armes portatives et de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement; réparation des armes existant dans les magasins des corps et dans les arsenaux. — Fabrication et entretien du matériel de tir à la cible	350,000	
A REPORTER			fr. 1,510,000	2,838,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
13,200 »	»	120,000 »	115,718 56	
532,000 »	•	2,718,000 •	2,421,800 •	
545,200 »	»	2,838,000 •	2,537,518 56	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1913.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.
		REPORT. fr. 1,510,000	3,583,200	2,858,000
		École de pyrotechnie.		
e.		Fabrication et achat de cartouches, capsules, étoupilles, charges, munitions et artifices divers	1,500,000	
f.		Achat de poudre de guerre.	200,000	
g.		Dépenses diverses et menus achats	40,000	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	3,583,200	2,858,000

AUGMENTATION fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
545,200 *	*	2,838,000 *	2,537,518 56	
545,200 *	*	2,838,000 *	2,537,518 56	
545,200 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1913.	alloués pour l'exercice 1912.
CHAPITRE VI.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
	a.	Entretien des bâtiments militaires, ouvrages de fortification et ouvrages mixtes (y compris les peintures, blanchissages, etc.) fr. 644,000 »		
	b.	Réparations et renouvellements aux bâtiments militaires et ouvrages de fortifications et mixtes; constructions et améliorations, achats d'immeubles, expropriations. 850,000 »		
	c.	Renouvellement et entretien d'objets mobiliers, de matériel de mobilisation, de tonite et artifices, du gros matériel des corps de troupe, du mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc., travaux aux champs de tir, travaux de défrichement et de plantations 158,000 »		
15	d.	Location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de terrains pour tirs à la cible; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; indemnité de logement pour les adjoints du génie non logés gratuitement; dépenses relatives à la fourniture des eaux, de l'éclairage, aux vidanges, etc., de bâtiments militaires; abonnement au téléphone pour les autorités militaires de certaines garnisons 266,000 »	2,556,000 »	2,083,000 »
	e.	Frais de surveillance générale; service des bureaux; levés des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnités aux officiers, fonctionnaires et employés chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 167,000 »		
	f.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel; frais de voyage aux officiers et sous-officiers du génie qui prennent part aux ascensions aérostatiques et aux employés civils militarisés des troupes du génie qui se déplacent pour le service technique des troupes du génie; primes à allouer pour découverte des auteurs de vols ou de dégradations aux lignes télégraphiques ou téléphoniques; dépenses relatives au matériel ou au fonctionnement du service d'aviation 471,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.			2,556,000 »	2,083,000 »

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
				DÉTAIL DU LITTÉRAL
				I. — Dépenses courantes.
				Régiment fr. 38,200
				Bataillon de Liège 6,600
				Id. de Namur 6,000
				Compagnie de télégraphistes 35,400
				Id. de torpilleurs et d'artificiers 40,500
				Id. de pontonniers 25,500
				Id. d'ouvriers et d'aérostiers 60,000
				Id. de chemin de fer 10,000
				Aviation 100,000
				Colombiers
				{ Anvers 3,000
				{ Liège 3,000
				{ Namur 3,000
				331,000
				II. — Renouvellements importants.
				Aviation : casse éventuelle 75,000
				Matériel aérostatique et aéronautique 50,000
				Matériel divers 20,000
				125,000
				III. — Augmentation du matériel pour travaux pratiques.
				Fourniture d'un schuit pour pontonniers 15,000
				Fr. 471,000
473,000		1,978,150	1,777,015 78	
473,000		1,978,150	1,777,015 78	
473,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

N° DES ARTICLES	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			<i>demandés</i> pour l'exercice 1913.	<i>alloués</i> pour l'exercice 1912.
CHAPITRE VII.				
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
<i>Nourriture des troupes. — Fourrages.</i>				
Pain.				
a.		14,465,000 rations à 15 centimes. fr. 2,169,750 »		
		A DÉDUIRE, pour les hommes en petite permission ou à l'hôpital 166,500 »		
		RESTE. fr. 2,003,250 »		
Viande.				
b.		14,465,000 rations, à 45 centimes. fr. 6,210,950 »		
		A DÉDUIRE, pour les hommes en petite permission ou à l'hôpital. 477,500 »		
		RESTE. 5,743,650 »		
Fourrages en nature.				
		1,627,555 rations fortes, pour les chevaux de troupe des guides, de l'artillerie et du train, à fr. 1 55 . . . fr. 2,522,679 25		
		1,540,770 rations légères pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 51 2,058,152 70		
		4,580,831 95	12,570,200 »	11,468,000 »
A AJOUTER :				
c.		a) Le prix de 127,750 rations fortes à fr 1 55 pour la nourriture de 550 chevaux à acquérir en vue du complément des effectifs de l'artillerie de campagne. 198,012 50		
		b) Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui effectuent des étapes pour se rendre dans les camps d'instruction ou pour rejoindre leur garnison, qui participent aux manœuvres d'ensemble, qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité, etc. 103,400 »		
		Fr. 4,862,244 45		
		A DEMANDER. fr. 4,862,500 »		
		A DÉDUIRE pour chevaux manquants 50,000 »		
		RESTE. 4,812,500 »		
Bâtiments.				
d.		Améliorations à apporter aux bâtiments et services d'exploitation 12,000 »		
		TOTAL. fr. 12,570,200 »		
		A REPORTER. fr. 12,570,200 »	12,570,200 »	11,468,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS.																																				
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																							
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">Décomposition des rations de pain et de viande :</td> <td>Infanterie et compagnies d'administration</td> <td>9,026,480</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>1,960,780</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>3,105,420</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>424,860</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Train</td> <td>103,660</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>14,621,170</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">A déduire pour journées de marche.</td> <td>186,170</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">RÉSULTAT</td> <td>14,435,000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			RATIONS.						Décomposition des rations de pain et de viande :	Infanterie et compagnies d'administration	9,026,480		Cavalerie	1,960,780		Artillerie	3,105,420		Génie	424,860		Train	103,660				14,621,170		A déduire pour journées de marche.		186,170		RÉSULTAT		14,435,000	
		RATIONS.																																						
Décomposition des rations de pain et de viande :	Infanterie et compagnies d'administration	9,026,480																																						
	Cavalerie	1,960,780																																						
	Artillerie	3,105,420																																						
	Génie	424,860																																						
	Train	103,660																																						
		14,621,170																																						
A déduire pour journées de marche.		186,170																																						
RÉSULTAT		14,435,000																																						
				<p>Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th rowspan="2">NOMBRE de chevaux de troupe.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie</td> <td>Guides</td> <td>1,234</td> <td>480,410</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>2,464</td> <td>899,569</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>1,234</td> <td>480,410</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,934</td> <td>1,070,910</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Train</td> <td>291</td> <td>106,215</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>8,157</td> <td>1,627,835</td> <td>1,349,770</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">2,977,605</td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS		fortes.	légères.	Cavalerie	Guides	1,234	480,410	Lanciers	2,464	899,569	Chasseurs	1,234	480,410	Artillerie	2,934	1,070,910		Train	291	106,215		TOTAUX	8,157	1,627,835	1,349,770			2,977,605					
ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS																																						
		fortes.	légères.																																					
Cavalerie	Guides	1,234	480,410																																					
	Lanciers	2,464	899,569																																					
	Chasseurs	1,234	480,410																																					
Artillerie	2,934	1,070,910																																						
Train	291	106,215																																						
TOTAUX	8,157	1,627,835	1,349,770																																					
		2,977,605																																						
1,102,200		12,855,000	11,148,347 24																																					
1,102,200		12,855,000	11,148,347 24																																					

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

N° DES ARTICLES.	MONTANTS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1913	alloués pour l'exercice 1912.
		REPORT. fr.	12,570,200 »	11,468,000 »
		<i>Service du couchage.</i>		
17	*	Renouvellement et entretien du matériel de couchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, améliorations aux bâtiments et service d'exploitation, traitements et indemnités du personnel, etc., etc.	750,000 »	600,000 »
		<i>Habillement des troupes. — Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.</i>		
18	*	Achat, confection et entretien des effets et objets d'habillement, d'équipement et de buffleterie; achat et entretien des objets de harnachement des régiments de cavalerie; renouvellement et entretien des objets de campement ainsi que du harnachement « anglais »; entretien des armes; achat et entretien des objets servant à l'instruction des élèves tambours et clairons; achat et entretien du matériel des magasins d'habillement et d'armement; indemnités et frais divers à supporter par le service de l'habillement; frais d'exploitation du magasin central d'habillement de l'armée, ainsi qu'améliorations aux bâtiments, etc.	7,000,000 »	5,730,000 »
		<i>Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.</i>		
	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	80,000 »	
	b.	Moyens de transport des troupes en marche.	830,000 »	
	c.	Frais de transport des élèves de l'École militaire; indemnités aux employés qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. . . fr. 2,200 »	5,000 »	
19		Frais de transport des élèves de l'École de guerre et des instruments 2,800 »		
	d.	Frais de transport des officiers non montés qui se rendent dans les villes voisines de leur garnison pour y suivre les cours d'équitation	10,000 »	
	e.	Renouvellement et entretien de bicyclettes; dépenses pour l'habillement spécial, frais de nourriture supplémentaire, etc.	42,000 »	
	f.	Frais de transport des officiers des positions fortifiées d'Anvers, Liège et Namur qui, pour y assurer leur service, se rendent dans les forts où est casernée leur unité	13,000 »	
		A REPORTER fr.	21,300,200 »	18,778,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,102,200 »	•	12,655,000 •	11,148,547 24	
150,000 »	•	599,850 •	609,756 25	
1,270,000 •	»	6,350,000 »	5,415,868 40	
»	»	1,045,000 •	1,026,170 25	
2,522,200 •	•	20,629,850 •	18,200,142 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

N°S DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1913.	alloués pour l'exercice 1912.
		REPORT. fr.	21,300,200 »	18,778,000 »
		<i>Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde.</i>		
20		Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de certains locaux (logements de troupes, magasins, etc.); entretien et renouvellement du matériel de chauffage et de nettoyage, des bassins-lavabos, crachoirs, paillans-ons, carpettes, etc., à l'usage des corps de garde ainsi que des capotes et des bottes imperméables destinées aux sentinelles; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	185,000 »	165,000
		<i>Remonte. (Y compris une somme de 382,500 francs en charge temporaire.)</i>		
		<i>(Achat de chevaux. Remonte ordinaire, calculée à raison de 1/8 environ de l'effectif en chevaux.)</i>		
		Achat de chevaux.		
		400 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . . fr. 440,000 .		
		131 — de guides, à 1,150. . . . 150,650 .		
		95 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . . 109,250 .		
		230 — de trait — à 1,050. . . . 241,500 .		
		22 — de trait du train, à 1,100. . . . 24,200 .		
		965,600 »		
a.		A déduire : 1° a) Pour l'artillerie, les besoins de la remonte étant moins grands au début de la réorganisation fr. 20,950 »		
		b) Pour la cavalerie, même raison en ce qui concerne l'augmentation de l'effectif . . . 10,350 »		
		2° Voir littéra f ci-dessous 75,000 »		
		106,300 »		
		859,300 .		
		Achat de chevaux pour compléter l'effectif des batteries d'artillerie de campagne:		
b.		150 chevaux de selle à 1,150 francs 172,500 »		
		200 chevaux de trait à 1,050 francs 210,000 »		
		382,500 »		
c.		Supplément pour l'achat de chevaux de choix et primes pour chevaux nés et élevés en Belgique 11,700 »		
d.		Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 32,000 .	1,362,500 .	957,000 .
e.		Menus frais de la commission chargée de l'achat des chevaux de trait indigènes dans le Luxembourg, menus frais pour objets à l'usage des commissions de remonte et de répartition, primes aux militaires montant le même cheval pendant plus de huit ans, achat et entretien des musettes pour chevaux de remonte, etc. 2,000 .		
f.		Frais des commissions envoyées à l'étranger pour l'achat de chevaux (déplacement, séjours, transports et nourriture des chevaux, etc.) 75,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.	22,847,700 »	19,880,000 »

AUGMENTATION . fr.

DÉVELOPPEMENTS. - DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,522,200 »	•	20,629,850 »	18,200,142 14	
20,000 •	»	182,500 »	140,446 26	
425,500 •	•	920,000 »	900,000	
2,967,700 »	•	21,732,350 »	19,240,588 40	
2,967,700 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1915.	alloués pour l'exercice 1912.
CHAPITRE VIII.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
A. — OFFICIERS				
1° Pour motifs de santé.				
4		Majors		
9		Capitaines en premier ou commandants		
9		— en second	de 1,875 à 6,500.	122,000 »
9		Lieutenants		
4		Sous-lieutenants		
35		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement	600 »	121,400 »
2° Par mesure d'ordre.				
1		Capitaine en premier ou commandant		
3		Capitaines en second	de 1,250 à 2,800.	12,700 »
2		Lieutenants		
6		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement	100 »	12,600 »
				192,800 »
				176,000 »
B. — PERSONNEL CIVIL.				
12		Fonctionnaires et employés civils de l'Administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce département	45,000 »	
55				
Honoraires.				
b.		Honoraires d'avocats et frais de procédure concernant le Ministère de la Guerre, y compris, dans certains cas, ceux qui s'appliquent à la défense des membres du personnel, confiée aux avocats du Département	15,800 »	
Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation.				
a.		Indemnités de voyage et de séjour, missions	250,000 »	
b.		Frais de représentation du Ministre de la Guerre	5,000 »	350,000 »
c.		Indemnités de déménagement	95,000 »	
TOTAL DU CHAPITRE VIII.			fr. 542,800 »	486,000 »

AUGMENTATION. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
16,800 »	»	187,100 »	187,720 30	
60,000 »	»	345,500 »	342,031 60	
76,800		550,600 »	550,351 90	
76,800 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1913.	alloués pour l'exercice 1912.
CHAPITRE IX.				
PENSIONS ET SECOURS.				
24	a.	Pensions provisoires fr. 243,000		
	b.	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre 7,000		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 61,000	492,000	417,000
	d.	Secours et indemnités à des sous-officiers et soldats réformés 125,500		
	e.	Subside et annuité à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers des Chemins de fer de l'État pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Guerre et indemnités à des agents civils victimes d'accidents en service ou à leurs ayants droit. 55,500		
TOTAL DU CHAPITRE IX			fr. 492,000	417,000
			AUGMENTATION. fr.	
CHAPITRE X.				
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.				
25		Dépenses diverses : Achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; dépenses occasionnées par la réception d'officiers étrangers; indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes; subsides aux sociétés d'anciens militaires; indemnités pour pertes de chevaux; secours aux permissionnaires et aux miliciens de la nouvelle levée résidant à l'étranger; frais d'affranchissement de la correspondance adressée à certains permissionnaires ou de remise des ordres de rejoindre; réparations aux drapeaux des corps de troupe; frais d'entretien des militaires détenus provisoirement dans les prisons en attendant qu'ils soient ramenés à leur corps; frais d'impression de règlements et instructions, etc. Dépenses imprévues non libellées au Budget	100,000	100,000
26		Participation dans les frais de certains stands communaux	37,500	"
TOTAL DU CHAPITRE X			fr. 137,500	100,000
			AUGMENTATION fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
CHAPITRE XI.				
SERVICES DIVERS.				
"	"	Participation dans les frais de certains stands communaux (pour mémoire)	"	37,500
"	"	Organisation de parcs aérostatiques de place (pour mémoire)	"	"
"	"	Acquisition d'automobiles (pour mémoire)	"	100,000
27	"	Complètement et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie	260,000	85,000
A REPORTER.			fr. 260,000	222,500

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
75,000 »	•	431,500 »	405,152 05	
75,000 »	•	451,500 »	405,152 05	
75,000 »				
•	•	86,100 »	73,808 70	
37,500 »	•	•	•	
37,500 »	•	86,100 »	73,808 70	
37,500 »				
•	37,500 »	37,500 »	37,500 »	
•	•	35,000 »	93,150 63	
•	100,000 »	»	•	
175,000 »	•	132,000 »	82,403 01	
175,000 »	137,500 »	204,500 »	105,053 64	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

N° DES ARTICLES.	LITTE- RA- des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1913	alloués pour l'exercice 1912.
		REPORT. . . . fr.	260,000	222,500
28	°	Amélioration du casernement	3,080,000	3,000,000
°	°	Armement de l'artillerie de campagne (<i>pour mémoire</i>)	°	2,000,000
29	°	Aménagement de gymnases	55,000	40,000
°	°	Armement des troupes de l'artillerie de forteresse (<i>pour mémoire</i>)	°	°
»	°	Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek (<i>pour mémoire</i>)	°	65,000
30	°	Outillage scientifique de l'École militaire	50,000	50,000
»	°	Aménagement des trains sanitaires (<i>pour mémoire</i>)	°	°
»	°	Établissement de séparations entre les lits des soldats (<i>pour mémoire</i>)	°	°
°	°	Construction d'un magasin des fourrages à Gand (<i>pour mémoire</i>)	°	257,000
»	°	Munitions d'exercice pour batteries de campagne (<i>pour mémoire</i>)	°	527,500
31	°	Acquisition de consoles-supports	9,850	15,500
»	°	Munitions pour les exercices de tir de la garde civique (<i>pour mémoire</i>)	°	70,000
°	°	Acquisition de matériel et d'équipements pour brancardiers (<i>pour mémoire</i>)	°	°
»	°	Armement des nouveaux ouvrages défensifs — autres que ceux de l'Escant — en construction dans la position fortifiée d'Anvers (<i>pour mémoire</i>)	°	3,800,000
»	°	Achat de chevaux (<i>pour mémoire</i>)	°	211,000
32	°	Complètement ou transformation du charroi de l'armée.	250,000	150,000
33	°	Complètement du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	135,000	117,000
34	°	Routes militaires et réseaux téléphoniques dans les positions fortifiées du pays	270,000	88,000
°	°	Matériel et explosifs pour travaux du génie (<i>pour mémoire</i>)	°	°
°	°	Construction d'un magasin à avoines à Etterbeek (<i>pour mémoire</i>)	°	176,000
°	°	Matériel des polygones et outils pour pionniers de cavalerie (<i>pour mémoire</i>)	°	25,000
35	°	Organisation d'un parc et d'une école d'aviation avec dépendances.	1,040,000	255,000
°	°	Acquisition de mitrailleuses (<i>pour mémoire</i>)	°	°
°	°	Acquisition d'appareils de fabrication, d'appareils médicaux et de produits pharmaceutiques (<i>pour mémoire</i>)	°	104,000
°	°	Fonds spécial et temporaire destiné à contribuer aux dépenses d'armement et d'approvisionnement en munitions des ouvrages fortifiés à exécuter par application de la loi du 30 mars 1906 relative au système défensif d'Anvers	°	°
»	°	Établissement d'une grille défensive pour la position fortifiée de Liège (<i>pour mémoire</i>)	°	130,000
°	°	Acquisition d'objets de couchage (<i>pour mémoire</i>)	°	650,000
36	°	Approvisionnement des objets de couchage nécessaires, en temps de guerre, aux troupes des positions fortifiées de Liège et de Namur	200,000	°
		A REPORTER. . . . fr.	5,349,850	11,731,500

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS.
AGGMENTATION.	DIMINUTION.			
175,000	157,500	201,500	195,035 84	
80,000	"	1,917,270	1,966,637 81	
"	2,000,000	1,160,500	800,000 »	
15,000	"	50,000	"	
"	"	"	250,500	
"	65,000	260,000	300,000	
"	"	50,000	49,999 97	
"	"	36,000	50,000	
"	"	"	6,271 50	
"	257,000	"	37,575 05	
"	527,500	250,000	150,000 »	
"	5,650	10,000	12,138 24	
"	70,000	60,000	50,000 »	
"	"	"	34,214 51	
"	5,800,000	1,000,000	"	
"	211,000	259,100	619,600	
100,000	"	150,000	"	
18,000	"	12,000	"	
182,000	"	80,000	"	
"	"	18,000	"	
"	176,000	"	"	
"	25,000	25,000	"	
805,000	"	52,000	"	
"	"	2,000,000	"	
"	104,000	"	"	
"	"	"	9,000,000 »	
"	130,000	"	"	
"	650,000	"	"	
200,000	"	"	"	
1,575,000	7,986,650	7,594,570	5,508,899 42	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NOS DES ARTICLES.	LITTÉRAUX des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1913.	alloués pour l'exercice 1912
		REPORT. . . fr.	5,349,850 »	11,731,500 »
37	»	Doublement des installations électriques des forts cuirassés de la Meuse	311,000 »	»
38	»	Installation de l'éclairage électrique dans les forts de Waelhem, de Lierre, de Steendorp et de Schooten.	100,000 »	»
39	»	Installation de téléphones microphoniques dans les ouvrages de la Meuse et dans les forts de Waelhem, de Lierre, de Steendorp et de Schooten	115,500 »	»
40	»	Préparation de la destruction d'ouvrages d'art	15,000 »	»
41	»	Raccordement du magasin à fourrages de Bruxelles à la gare d'Etterbeek	100,000 »	»
42	»	Dép'acement de l'arsenal central d'Anvers	300,000 »	»
43	»	Reliement à la voie ferrée d'Anvers-Sud-Kiel, des établissements militaires du front 11-12	95,000 »	»
44	»	Modification des dispositions de certains locaux des forts de Liège et de Namur.	100,000 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	6,480,350 »	11,731,500 »
				DIMINUTION . . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES EXCEPTIONNELLES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,575,000 »	7,956,650 »	7,504,370 »	13,508,800 42	
311,000 »	»	»	»	
100,000 »	»	»	»	
115,500 »	»	»	»	
15,000 »	»	»	»	
100,000 »	»	»	»	
500,000 »	»	»	»	
95,000 »	»	»	»	
100,000 »	»	»	»	
2,711,500 »	7,956,650 »	7,504,370 »	13,508,800 42	
5,245,150 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1913.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.
<h1>Récapitulation.</h1>			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
I.	Administration centrale	908,280	854,000
II.	Traitements, indemnités, solde et accessoires	50,715,985	28,910,690
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires	1,570,000	1,510,000
IV.	Académie militaire	525,950	506,250
V.	Établissements et matériel de l'artillerie	5,585,200	2,858,000
VI.	Matériel du génie	2,556,000	2,085,000
VII.	Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations	22,847,700	19,880,000
VIII.	Traitements divers et honoraires	542,800	466,000
IX.	Pensions et secours	492,000	417,000
X.	Dépenses diverses et dépenses imprévues	137,500	100,000
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
XI.	Services divers	6,486,350	11,751,500
TOTALS fr.		60,765,765	67,976,440

AUGMENTATION . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1911.	DÉPENSES de l'exercice 1910.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
74,280	•	829,850	780,078 22	
2,705,295	•	26,764,120	26,609,541 19	
60,000	•	1,410,500	1,283,427 80	
17,700	•	299,050	286,205 24	
545,200	•	2,838,000	2,537,518 56	
473,000	•	1,978,150	1,777,015 78	
2,067,700	•	21,752,350	19,240,588 40	
76,800	•	530,600	530,351 90	
75,000	•	431,300	405,152 05	
57,500	•	86,100	73,808 70	
•	5,245,150	7,594,370	13,608,899 42	
7,032,475	5,245,150	64,494,390	67,032,387 26	
1,787,325				

62

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE
POUR L'EXERCICE 1913.

COMPOSITION

DES

ÉTATS-MAJORS ET DES CORPS DE TROUPE

CALCUL DU TRAITEMENT, SOLDE, ETC.

64

EFFECTIF organique.			
Hommes.	Chevaux.		
ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE.			
Section d'activité.			
10	51	Lieutenants généraux à fr.	18,500 » 185,000 »
18	56	Généraux-majors à	12,700 » 228,600 »
28	67		
Section de réserve.			
2	4	Lieutenants généraux à fr.	14,800 » 29,600 »
4	8	Généraux-majors à	10,160 » 40,640 »
6	12		
		Supplément à des généraux et colonels chargés de fonctions supérieures à celles de leur grade	9,500 »
			495,140 »
		A déduire pour un général-major (Ministre de la Guerre)	12,700 »
			480,440 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement	2,400 »
		RESTE fr.	478,040 »
Corps d'état-major.			
5	10	Colonels à fr.	9,500 = 47,500 »
5	10	Lieutenants-colonels à	7,100 = 35,500 »
10	20	Majors à	6,500 = 65,000 »
16	32	Capitaines commandants	} de 5,700 à 5,600 = 120,560 »
10	20	Id. en second	
46	92	Supplément aux officiers supérieurs et subalternes montés 46 à 600 =	27,600 »
			302,960 »
80	181 ⁽⁴⁾	A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement	1,500 »
			501,460 »
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre	4,900 »
		Id. pour études supplémentaires	7,800 »
		Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs	4,100 »
		Id. de monture : pour 181 (4) chevaux	120,540 »
		Id. aux officiers admis à la retraite	12,460 »
			451,260 »
		TOTAL fr.	929,300 »

(4) Y compris 10 chevaux pour lieutenants généraux de la section de réserve chargés d'un service actif et généraux-majors chargés de fonctions supérieures, ainsi que pour aides de camp ou officiers d'ordonnance.

EFFECTIF organique.			
Hommes.	Chevaux.	ÉTAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES.	
5	10	Généraux-majors à fr.	10,160 » 50,800 »
5		Majors de place à	6,500 » 31,500 »
8		Capitaines en premier	
9	7	Id. en second	} de 2,500 à 5,600 » 101,180 »
8		Lieutenants	
4		Sous-lieutenants.	
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	1,800 »
		Supplément aux officiers supérieurs et subalternes montés 7 à 600 »	4,200 »
			189,480 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement	1,000 »
			188,480 »
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400 »
		— de marche et indemnité journalière de 2 francs	700 »
		— de monture : pour 17 chevaux ,	14,220 »
		— aux officiers admis à la retraite	1,600 »
39	17	TOTAL fr.	205,400 »
		INTENDANCE MILITAIRE.	
1		Intendant en chef à fr.	12,700 » 12,700 »
4		Intendants de 1 ^{re} classe à	9,500 » 38,000 »
6		Id. de 2 ^e classe à	7,100 » 42,600 »
13	26	Sous-intendants de 1 ^{re} classe à	6,500 » 81,900 »
9		Id. de 2 ^e classe	} de 3,700 à 5,600 » 62,840 »
6		Id. de 3 ^e classe	
		Supplément aux officiers supérieurs et subalternes montés 25 à 600	15,000 »
			255,040 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement	2,500 »
			250,740 »
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre	3,000 »
		— pour études supplémentaires	3,000 »
		— de marche et indemnité journalière de 2 francs	400 »
		— de monture : pour 26 chevaux	24,960 »
		— aux officiers admis à la retraite	1,000 »
39	26	TOTAL fr.	283,100 »

EFFECTIF organique		SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.	
Hommes.	Chevaux.		
1	2	Inspecteur général fr. 12,700	12,700 »
6		Médecins principaux de 1 ^{re} classe à 9,500	57,000 »
11		Id. de 2 ^e classe à 7,100	78,100 »
18		Médecins adjoints de 1 ^{re} classe	} de 2,500 à 4,500
18		Id. de 2 ^e classe	
1		Pharmacien en chef 7,100	7,100 »
4		Pharmaciens principaux à 6,500	25,200 »
13		Id. de 1 ^{re} classe	} de 2,500 à 5,000
10		Id. de 2 ^e classe	
7		Id. de 3 ^e classe	
9		Id. de 4 ^e classe	
10		Id. adjoints	167,640 »
1	1	Vétérinaire en chef à 7,100	7,100 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	1,500 »
			451,740 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	2,650 »
			449,110 »
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	3,000 »
		Id. pour études supplémentaires	32,700 »
		Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs	1,400 »
		Id. de monture pour 5 chevaux	2,460 »
		Id. aux médecins adjoints qui font du service dans les armes montées	1,080 »
		Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés	1,000 »
		Indemnité à un pharmacien chargé des analyses chimiques pour les différents services de l'armée	500 »
		Indemnité aux officiers admis à la retraite	5,400 »
		Id. pour frais d'études aux auxiliaires du service de santé	78,000 »
109	5	TOTAL fr.	572,650 »

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes	Chevaux.			
Infanterie :					
Colonels	20	40	9,500 »	190,000 *	(1) Officiers à la suite des régiments de cavalerie ; aide de camp ou officiers attachés à la maison militaire du R. I. et adjudands-majors de régiment
Lieutenants-colonels	19	38	7,100 »	134,900 *	
Majors	99	175	6,500 »	625,700 *	
Capitaines commandants	570	111 (*)	de 2,500 à 5,600	*	
Capitaines en second	254				
Lieutenants	518				
Sous-lieutenants	485				
	1,745				
Capitaines en premier quartiers-maitres	20	»	de 2,500 à 5,600	*	
Capitaines en second payeurs	19	»			
Lieutenants payeurs	20	»			
Sous-lieutenants payeurs	20	»			
Capitaines en premier administrateurs d'habillement Id. en second id.	15 6	» »			
	98	»			
Médecins de régiment } de 1 ^{re} classe	8	»	6,500 »	50,400 »	
} de 2 ^e id.	11	»	de 2,500 à 5,600	*	
Médecins de bataillon } de 1 ^{re} classe	20	»			
} de 2 ^e id.	35	»			
	81	»			
Compagnies d'administration :					
Officier supérieur	1	»	6,500 »	6,500 »	
Officiers d'administration. } de 1 ^{re} classe	17	»	de 2,500 à 5,600	*	
} de 2 ^e id.	18	»			
} de 3 ^e id.	21	»			
} de 4 ^e id.	21	»			
	78	»		* 6,935,400 »	
	2,002	364		7,940,700 »	
A ajouter les suppléments de traitement					
Pour le corps de discipline } 5 capitaines fr. 1,500 »					
et de correction. } 16 lieutenants ou sous-lieutenants			4,000 »	5,500 »	
Aux officiers supérieurs et subalternes montés : 205 à 600 francs				121,800 »	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				65,000 »	
				8,155,000 »	
A déduire ½ % pour médicaments, approximativement					
				37,240 »	
				8,095,760 »	
RESTE.					
Indemnité pour études supplémentaires				89,700 »	
Indemnité aux officiers détachés à l'École des pupilles				5,500 »	
Id. id. au Ministère de la Guerre				16,000 »	
Traitement d'attente aux élèves de l'École militaire				9,000 »	
Indemnité aux sous-officiers promus officiers				27,200 »	
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs				155,000 »	
Id. de monture pour 364 chevaux				501,140 »	
Traitement aux adjoints d'état-major en stage				20,000 »	
Indemnité aux officiers admis à la retraite				27,200 »	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés				18,800 »	
				8,766,000	
TOTAL.			fr.	8,766,000	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	8	16	9,500 »	76,000 »	
Lieutenants-colonels	8	16	7,100 »	56,800 »	
Majors	16	32	6,500 »	100,800 »	
Capitaines commandants	56	112	de 2,500 à 5,600	*	
Capitaines en second	40	80			
Lieutenants	96	192			
Sous-lieutenants	80	160			
	304	608			
Capitaines en premier quartiers-maîtres	8	»	de 2,500 à 5,600	*	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	»			
Capitaines en premier administrateurs d'habillement Id. en second id.	5 3	» »			
	24	»			
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	3	3	6,500 »	18,900 »	
{ de 2 ^e id.	5	5	de 2,500 à 5,600	*	
Médecins de bataillon { de 1 ^{re} classe	5	5			
{ de 2 ^e id.	3	3			
	16	16			
Vétérinaires de régiment	8	8	de 2,500 à 5,600	*	
{ de 1 ^{re} classe	3	3			
{ de 2 ^e id.	6	6			
Vétérinaires { de 3 ^e id.	8	8			
{ adjoints	3	»			
	28	25			
	372	654 (1)			
A ajouter les suppléments de traitement :					
Aux officiers supérieurs et subalternes montés : 345 à 600 francs				207,000 »	
Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				17,500 »	
				1,756,940 »	
A déduire 1/2 % pour médicaments, approximativement				8 300 »	
RESTE				1,748,640 »	
Indemnité aux officiers détachés à l'École d'équitation				6,000 »	
Id id au Ministère de la Guerre				1,300 »	
Id id payeurs et aux vétérinaires adjoints				4,680 »	
Id. aux sous-officiers promus officiers				4,600 »	
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs				22,300 »	
Id. de monture pour 654 chevaux				498,060 »	
Id. aux officiers admis à la retraite				6,000 »	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés				3,000 »	
Indemnités pour études supplémentaires				20,600 »	
TOTAL fr.				2,315,180 »	

Traitements des officiers subalternes.

(1) Y compris 5 chevaux aux officiers d'ordonnance du Roi et des Princes.

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	Solde journa- lière.	MONTANT.	CRÉDITS demandés.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.						
		Rations fortes.	Rations légères.					
Adjutants sous-officiers	18	4	14	6,570	2 70	17,759 °		
Premiers maréchaux des logis chefs	57	14	42	20,805	2 16	44,958 80		
Maréchaux des logis chefs	68	16	48	24,820	1 93	47,902 60		
Trompettes-majors	8	2	6	2,920	2 70	7,884 »		
Premiers maréchaux des logis	16	4	12	5,440	1 57	9,168 80		
Maréchaux des logis et maréchaux des logis fourriers	363	82	246	132,495	1 42	188,142 90		
Maréchaux-ferrants avec rang de maréchal des logis	9	3	6	3,285	° 75	2,463 75		
Trompettes-brigadiers	8	2	6	2,920	1 08	3,153 60		
Brigadiers.	496	124	372	181,040	° 52	94,140 80		
Maréchaux-ferrants avec rang de brigadier	41	11	30	14,965	° 55	8,230 75		
Trompettes	12	32	96	46,720	° 50	23,360 »		
Maréchaux-ferrants avec rang de cavalier	40	10	30	14,800	° 50	7,300 »		
Cavaliers de 1 ^{re} classe	960	240	720	350,400	° 56	126,144 »		
Cavaliers de 2 ^e classe	3,160	690	2,070	1,153,400	° 33	380,622 »		
	5,372	1,234	3,698	1,960,780		961,191 »	962,000 »	
Supplément de solde :								
40 brigadiers-pionniers, 14,600 journées à 20 centimes =					fr. 3,920 °			
520 cavaliers-pionniers, 116,800 id. à 15 id. =					17,520 °			
						21,440 »	21,440 »	
Sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés à l'école d'équitation						4,400 »	4,400 »	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire.						109,000 »	109,000 »	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route						4,000 »	4,000 »	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe						700 »	700 »	
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux						880 »	880 »	
Indemnité aux manœuvres, pour service d'état-major, service de sécurité générale, ainsi qu'en cas de remplacement d'un régiment temporairement éloigné de sa garnison						15,000 °	15,000 °	
Personnel civil recruté par application de la loi de milice						(¹) 28,000 °	(¹) 28,000 °	(¹) Un crédit de 585,200 francs, montant des salaires payés aux musiciens civils de la cavalerie, est compris, d'autre part, dans la somme de 805,200 francs prévue à l'article 6, littéra h (service de la musique).
Indemnité aux militaires de rang inférieur admis à la pension.						2,000 °	2,000 °	
						1,147,420 »	1,147,420 »	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions						60,000 °	60,000 °	
					Reste. fr.	1,087,420 »	1,087,420 »	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations
	Hommes.	Chevaux			
Colonels	8	16	9,500 *	76,000 *	
Lieutenants-colonels	6	12	9,500 *	57,000 *	
	8	16	7,100 *	56,800 *	
Majors	6	9	7,100 *	42,600 *	
	18	56	6,500 *	115,400 *	
Capitaines commandants	25	25	6,500 *	157,500 *	
	76	152			
Capitaines en second	70	20 (1)			
	50	56			
Lieutenants	25	5	de 2,500	*	
	98	176	à 5,600		
Sous-lieutenants	72	*			
	99	168			
	69	"			
	601	689			
Capitaines en premier quartiers-maîtres	9	"			
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	"	de 2,500	*	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	6	"	à 5,600		
Id. en second	5	"			
	26	*			
Médecins de régiment	2	4	6,500 *	12,600 *	
	6	4	de 2,500	*	
Médecins de bataillon	7	4	à 5,600		
	6				
	21	8			
Vétérinaires	4	4	6,500 *	25,200 *	
	2	2	de 2,500	*	
	2	2	à 5,600		
	6	"			
	14	8			
Majors comptables du matériel	2	"	0,500 *	12,600 *	
Capitaines en premier comptables du matériel	9	"			
Capitaines en second comptables du matériel	7	"	de 2,500	*	
Lieutenants comptables du matériel	10	"	à 5,600		
Sous-lieutenants comptables du matériel	7	"			
	35	*			
	697	705			
Bataillons du génie de forteresse des positions fortifiées de Liège et de Namur :					
Majors	2	4	6,500 *	12,600 *	
Capitaines commandants	6	"			
Capitaines en second	2	"	de 2,500	*	
Lieutenants	9	"	à 5,600		
Sous-lieutenants	5	"			
	24	4			
	721	709			
A ajouter :					
Pour 60 élèves sous-lieutenants à l'École d'application à 2,500 francs				150,000 *	
Suppléments de traitement :					
Aux officiers supérieurs et subalternes montés : 400 à 600 francs				245,600 *	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				55,000 *	
				3,524,920 *	
A déduire : Vacances dans le cadre des sous-lieutenants				200,000 *	
½ % pour médicaments, approximativement				16,000 *	
				3,108,920 *	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre				6,000 *	
Id. id. payeurs				1,400 *	
Id. aux sous-officiers promus officiers				3,600 *	
Id. de marche; indemnités journalières de 60 centimes et de 2 francs				55,040 *	
Id. de monture pour 709 chevaux				553,580 *	
Id. aux officiers adjoints d'état-major en stage				1,500 *	
Id. aux vétérinaires adjoints : 6 à 560 francs				2,160 *	
Id. aux officiers admis à la retraite				10,000 *	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés				4,000 *	
Indemnité pour études supplémentaires				120,400 *	
				3,855,100 *	
			TOTAL	fr. 3,855,100 *	Traitement des officiers subalternes.

L E R I E.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de jours.	Solde journalière.	MONTANT.	CRÉDITS demandés.	Observations
	Hommes.	Chevaux						
		de selle.	de trait.					
Adjudants sous officiers.	Artillerie de campagne	10	10	»	3,650	2 70	9,855	
	Id. de forteresse	8	»	»	2,920	2 70	7,884	
Premiers maréchaux des logis chefs	Artillerie de campagne	52	52	»	18,980	2 16	40,996 80	
	Id. de forteresse	67	»	»	24,455	2 16	52,822 80	
Maréchaux des logis chefs.	Artillerie de campagne	80	64	»	29,200	1 95	56,356	
	Id. de forteresse et compagnies spéciales	78	»	»	28,470	1 95	54,947 10	
Premiers maréchaux des logis	Artillerie de campagne	12	»	»	4,580	1 57	6,876 60	
	Id. de forteresse et compagnies spéciales	12	»	»	4,580	1 57	6,876 60	
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	Artillerie de campagne	308	288	»	112,420	1 42	159,650 40	
	Id. de forteresse et compagnies spéciales	380	»	»	138,700	1 42	196,954	
Maréchaux ferrants avec rang de maréchal des logis de l'artillerie de campagne		8	»	»	2,920	» 75	2,190	
Trompettes brigadiers	Artillerie de campagne	8	8	»	2,920	1 08	3,155 60	
	Id. de forteresse	7	»	»	2,555	1 08	2,759 40	
Brigadiers	Artillerie de campagne	448	216	»	165,520	» 52	85,950 40	
	Id. de forteresse et compagnies spéciales	450	»	»	160,255	» 52	83,522 20	
Trompettes	Artillerie de campagne	120	56	»	45,800	» 50	21,900	
	Id. de forteresse et compagnies spéciales	111	»	»	40,515	» 50	20,257 50	
Ouvriers selliers, ajusteurs, charçons, forgerons et charpentiers	Artillerie de campagne	212	»	»	77,580	» 50	38,890	
	Id. de forteresse	162	»	»	59,150	» 50	29,565	
Maréchaux ferrants avec rang de brigadier de l'artillerie de campagne		44	»	»	16 060	» 55	8,835	
Maréchaux ferrants avec rang de soldat de l'artillerie de campagne		4	»	»	1,460	» 50	730	
Canonniers des compagnies d'armuriers, d'artificiers et d'ouvriers	de 1 ^{re} classe	21	»	»	7,065	» 31	2,376 15	
	de 2 ^e id.	76	»	»	27,740	» 28	7,767 20	
Canonniers { de 1 ^{re} classe.	Artillerie de campagne	302	»	»	145,080	» 56	51,508 80	
	Id. de forteresse	590	168	152	142,550	» 51	44,128 50	
	de 2 ^e classe.	1,608	»	»	567,920	» 35	121,413 60	
	Id. de forteresse	1,815	»	»	662,475	» 28	175,495	
Conducteurs	de 1 ^{re} classe	480	»	1,920	175,200	» 56	63,072	
	de 2 ^e classe	1,440	»	»	525,600	» 35	175,448	
		8,192	862	2,072	2,990,080	Traitement annuel.	1,558,843 65	
Adjudants du matériel de 1 ^{re} et de 2 ^e classes		112	»	»	»	1,500	182,000	
Maîtres artificiers		12	»	»	»	à 1,500		
		8,516	862	2,072	2,990,080		1,720,845 65	1,720,900
Bataillons du génie de forteresse des positions fortifiées de Liège et de Namur :								
Adjudants sous-officiers		2	»	»	750	2 70	1,971	
Premiers sergents-majors ou premiers sergents		4	»	»	1,460	2 16	3,155 60	
Sergents-majors		6	»	»	2,190	1 95	4,226 70	
Premiers sergents		2	»	»	750	1 57	1,146 10	
Sergents fourriers et sergents		24	»	»	8,760	1 42	12,159 20	
Caporaux		46	»	»	16,790	» 52	8,730 80	
Clairons		12	»	»	4,580	» 43	1,883 40	
Soldats	de 1 ^{re} classe	76	»	»	27,740	» 31	8,599 40	
	de 2 ^e classe	144	»	»	52,560	» 28	14,716 80	
		516	»	»	115,340		56,867	56,900
		8,652	862	2,072	5,105,420			
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire							208,600	»
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route							10,500	»
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe							1,500	»
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux							800	»
Adjudants de matériel : indemnités de marche; indemnités journalières de 60 centimes et de 1 franc							1,500	»
Indemnités aux manœuvres, pour service d'état-major, exercices de cadres, tirs à Arlon, service de sécurité générale, ainsi qu'en cas de remplacement d'un régiment temporairement éloigné de sa garnison							24,700	»
Personnel civil recruté par application de la loi de milice							70,000	»
Indemnité aux militaires de rang inférieur admis à la pension							4,000	»
							2,099,400	»
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions							93,700	»
							2,005,700	»
						RESTE fr.		

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	5	10	9,500 •	47,500 •	(1) Y compris 2 chevaux pour un aide de camp.
Lieutenants-colonels	9	10	7,100 •	63,900 •	
Majors	12	14	6,300 •	75,600 •	
Capitaines commandants	58	5 (1)	de 2,500 à 5,600	*	
Capitaines en second	20	2			
Lieutenants	30	3			
Sous-lieutenants	17	3			
	140	47			
Capitaine en premier quartier-maître	1	"	de 2,500 à 5,600	*	
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	"			
Capitaine en premier administrateur d'habillement	1	"			
	3	"			
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	"	6,300 •	6,300 •	
Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe	1	"	4,200 •	"	
	2	"	*	474,760 •	Traitements des officiers subalternes.
	145	47		668,060 •	
A ajouter :					
Pour 10 élèves sous-lieutenants à l'École d'application à 2,500 francs				25,000 •	
Suppléments de traitement :					
Aux officiers supérieurs et subalternes montés : 38 à 600 francs				22,800 •	
Pour ancienneté de grade : Capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier				3,600 •	
				719,460 •	
A déduire : Vacances dans le cadre des sous-lieutenants				36,000 •	
½ % pour médicaments, approximativement				3,700 •	
				679,760 •	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre				3,000 •	
Id. aux officiers de la compagnie des torpilleurs et artificiers casernés au fort de « La Perle »				1,300 •	
Id. aux sous-officiers promus officiers ou adjoints du génie				1,600 •	
Id. de marche; indemnités journalières de 60 centimes et de 2 francs				7,600 •	
Id. de monture pour 47 chevaux				41,340 •	
Id. aux officiers adjoints d'état-major en stage				1,000 •	
Indemnité aux officiers admis à la retraite				2,300 •	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés				2,800 •	
Indemnité pour études supplémentaires				23,600 •	
TOTAL fr.				764,500 •	

NIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journa- lière.	MONTANT.	CRÉDITS demandés.	Observations.
Adjudants sous-officiers	3	1,095	2 70	2,956 30		
Premiers sergents-majors (ou premiers sergents)	16	5,840	2 16	12,614 40		
Sergents-majors	17	6,205	1 95	11,975 65		
Premiers sergents	7	2,555	1 57	4,011 55		
Sergents fourriers et sergents.	89	32,485	1 42	46,128 70		
Caporaux	128	46,720	» 52	24,294 40		
Clairons	24	8,760	» 45	3,766 80		
Soldats {	de 1 ^{re} classe	295	107,675	» 51	35,579 25	
	de 2 ^e classe	585	213,525	» 28	59,787 »	
	1,164	424,860	»	198,914 05	199,000	
Indemnités aux sous-officiers stagiaires					1,200	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire					13,000	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route					1,500	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe					200	
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux . .					200	
Indemnités aux manœuvres, aux sous-officiers de la compagnie des torpilleurs et artificiers casernés au fort de « La Perle », pour le service d'état-major, exercices de cadres, tirs à Arlon, service de sécurité générale.					5,500	
Personnel civil recruté par application de la loi de milice					42,000	
Indemnités aux militaires de rang inférieur admis à la pension					500	
					261,100	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions					12,500	
				Reste fr.	248,600	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Lieutenant-colonel	1	2	7,100 »	7,100 »	
Majors	2	4	6,300 »	12,600 »	
Capitaines commandants	7	13			
Id. en second	3	5	de 2,500 » à 5,600 »	*	
Lieutenants	8	8			
Sous-lieutenants	8	8			
	20	40			
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	4,600 »	*	
Id. en second administrateur d'habillement	1	»	3,700 »	*	
	2	»			
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	1	6,300 »	6,300 »	
	1	1			
Vétérinaire de régiment	1	1	5,100 »	*	
	1	1	*	106,940 »	Traitements des officiers subalternes.
	33	42		132,940 »	
A ajouter :					
Suppléments de traitement :					
Aux officiers supérieurs et subalternes montés : 51 à 600 francs				18,600 »	
Pour ancienneté de grade : capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				3,400 »	
				154,940 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement				800 »	
RESTE fr.				154,140 »	
A ajouter :					
Indemnité aux sous-officiers promus officiers				1,500 »	
Id. de marche et de 2 francs				900 »	
Id. de monture ; pour 42 chevaux				35,700 »	
Traitement, supplément de traitement, indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés				300 »	
Indemnité aux officiers admis à la retraite				1,360 »	
Id. pour études supplémentaires				300 »	
TOTAL fr.				194,200 »	

AIN.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	SOLDE journa- lière.	MONTANT.	CRÉDITS demandés.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.						
		de selle.	de trait.					
Adjudants sous-officiers	2	»	»	730	2 70	1,971 »		
Premiers maréchaux des logis chefs . . .	8	»	»	2,920	2 16	6,307 20		
Maréchaux des logis chefs	10	»	»	3,650	1 95	7,044 50		
Maréchaux des logis fourriers et maré- chaux des logis	45	40	»	16,425	1 42	23,523 50		
Maréchal ferrant avec rang de maréchal des logis	1	»	»	365	0 75	273 75		
Trompette brigadier	1	»	»	565	1 08	304 20		
Brigadiers	39	24	»	14,235	0 52	7,402 20		
Trompettes	16	»	»	5,840	0 50	2,920 »		
Ouvriers : selliers, ajusteurs, charrons, forgeons et charpentiers	9	»	»	3,285	0 50	1,642 50		
Maréchal ferrant avec rang de brigadier.	7	»	»	2,555	0 55	1,405 25		
Conducteurs de { 1 ^{re} classe	29	»	227	10,585	0 36	3,810 60		
Conducteurs de { 2 ^e classe	117			42,705	0 33	14,092 05		
	284	64	227	103,660		70,587 35	70,500 »	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire							8,500 »	
Différence entre la solde de route et la solde ordinaire							300 »	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe							50 »	
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux							100 »	
Indemnité aux manœuvres, exercices de cadres, service de sécurité générale							750 »	
Personnel civil recruté par application de la loi de milice							4,400 »	
Indemnité aux militaires de rang inférieur admis à la pension							300 »	
							84,900 »	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions							3,300 »	
							81,600 »	
							Reste fr.	

PERSONNEL CIVIL DE L'ARTILLERIE.**Inspection des armes de guerre.**

1	Contrôleur d'armes principal à	fr. 4,000 » = 4,000 »	
3	Id. de 1 ^{re} classe à	3,600 » = 10,800 »	
3	Id. de 2 ^e classe à	3,300 » = 9,900 »	
3	Reviseurs d'armes à	3,000 » = 9,000 »	
			<u>33,700 »</u>
10			<u>Soit à charge de l'article 6 (littéra d). . . fr. 33,700 »</u>

Établissements de fabrication.**SERVICE ADMINISTRATIF.***Fonctionnaires.*

3	Commis principaux de 1 ^{re} classe	fr. 4,000 »	
8	Id. de 2 ^e classe	3,200 »	
			38,500 »

Employés.

16	Commis	de fr. 1,800 » à 3,000 »	
4	Portiers	de fr. 1,000 » à 1,500 »	
			46,500 »

SERVICE TECHNIQUE.*Fonctionnaires.*

1	Chimiste à	fr. 7,000 »	
3	Agents techniques (1 ^{re} catégorie).	de fr. 3,700 » à 4,000 »	
4	Id. (2 ^e catégorie).	de fr. 2,500 » à 3,800 »	
			54,000 »

Employés.

5	Agents techniques (3 ^e catégorie).	de fr. 1,800 » à 2,800 »	
			<u>14,200 »</u>
44		Soit à charge de l'article 13. . . fr.	<u>133,200 »</u>
54		TOTAL . . . fr.	<u><u>166,900 »</u></u>

PERSONNEL CIVIL DU GÉNIE (*).

13 Adjoint principaux de 1 ^{re} classe à fr.	{	4,800 »	
		4,400 »	
13 Id. de 2 ^e classe à	{	4,100 »	
		3,700 »	
42 Adjoint du génie de 3 ^e , 2 ^e et 1 ^{re} classe	{	2,000 »	
		3,400 »	
<hr/>			232,200 »
68			
10 Adjoint stagiaires à fr.	{	1,000 »	
		2,200 »	
<hr/>			21,500 »
11 Commis principaux du génie de 1 ^{re} classe à fr.	{	4,000 »	
11 Id. id. de 2 ^e classe à	{	3,200 »	
		2,700 »	
33 Commis du génie	{	1,700 »	
<hr/>			164,500 »
55			
18 Surveillants du génie de 1 ^{re} classe à fr.	{	3,250 »	
		2,850 »	
37 Id. de 2 ^e classe à	{	2,850 »	
		1,650 »	
<hr/>			143,050 »
55			
5 Éclusiers à		2,000 »	
5 Agents de casernement à		2,000 »	
1 Mécanicien en chef du service des mines sous-marines à		3,600 »	
1 Mécanicien adjoint idem à		2,300 »	
1 Adjoint chargé du service des plantations à		4,000 »	
2 Gardes particuliers à	{	1,800 »	
		1,400 »	
<hr/>			35,100 »
15			
3 Dessinateurs du génie	{	4,400 »	
		1,800 »	
<hr/>			10,000 »
206			
			Soit à charge de l'article 6 (littéra d). . . fr. 604,350 »

(*) Non compris 5 commis et 5 surveillants dont le traitement est à charge du Budget de la Gendarmerie.

RÉCAPITULATION DE L'EFFECTIF.

	HOMMES.			CHEVAUX.		
	Personnel militaire.		Personnel civil.	Officiers.	de troupe	
	Officiers.	Troupes.			de selle.	de trait.
État-major de l'armée	34	»	»	79	»	»
Corps d'état-major	46	»	»	92	»	»
Aides de camp, officiers d'ordonnance et officiers à la suite des régiments de cavalerie, etc.	»	»	»	125	»	»
Services administratifs. {	Intendance	39	»	26	»	»
	Officiers comptables	153	»	»	»	»
	Compagnies d'administration	78	455	»	»	»
Service de santé	220	»	»	27	»	»
Service vétérinaire	44	»	»	35	»	»
État-major des provinces et des places	59	»	»	17	»	»
Infanterie	1,745	25,113	»	272	»	»
Cavalerie	304	5,372	»	608	4,932	»
Artillerie	656	8,316	54	673	802	2,072
Bataillons du génie de forteresse des positions fortifiées de Liège et de Namur	24	316	»	4	»	»
Génie	140	1,164	206	45	»	»
Train	29	284	»	40	64	227
Services divers (art. 100 de la loi sur la milice).	»	»	1,800	»	»	»
	5,540	41,020	2,060	2,045	5,858	2,299
		43,080			8,157	
Chevaux nécessaires par suite de la réorganisation de l'artillerie de campagne					350	
					8,507	